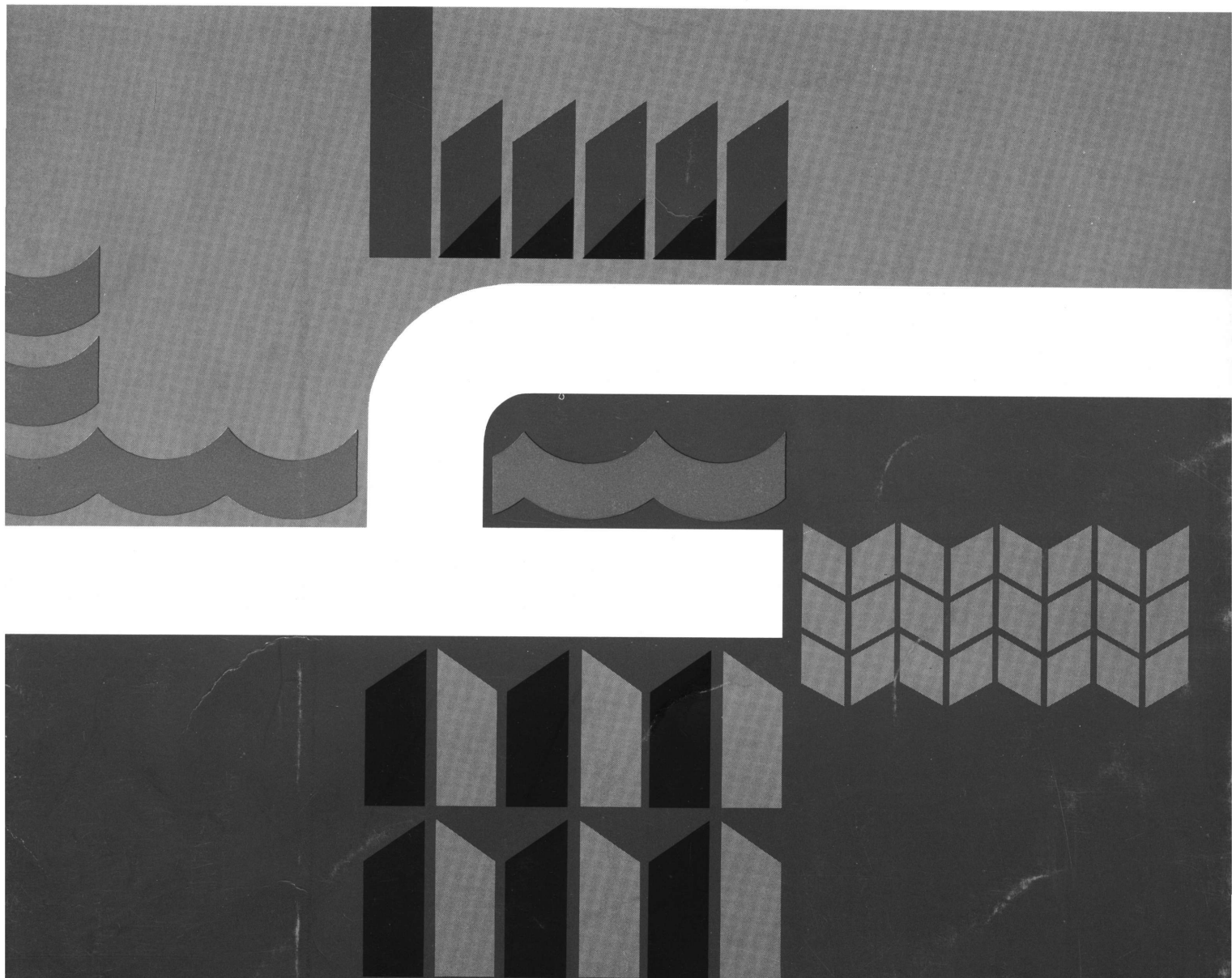


SENEGAL

1960-1974

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

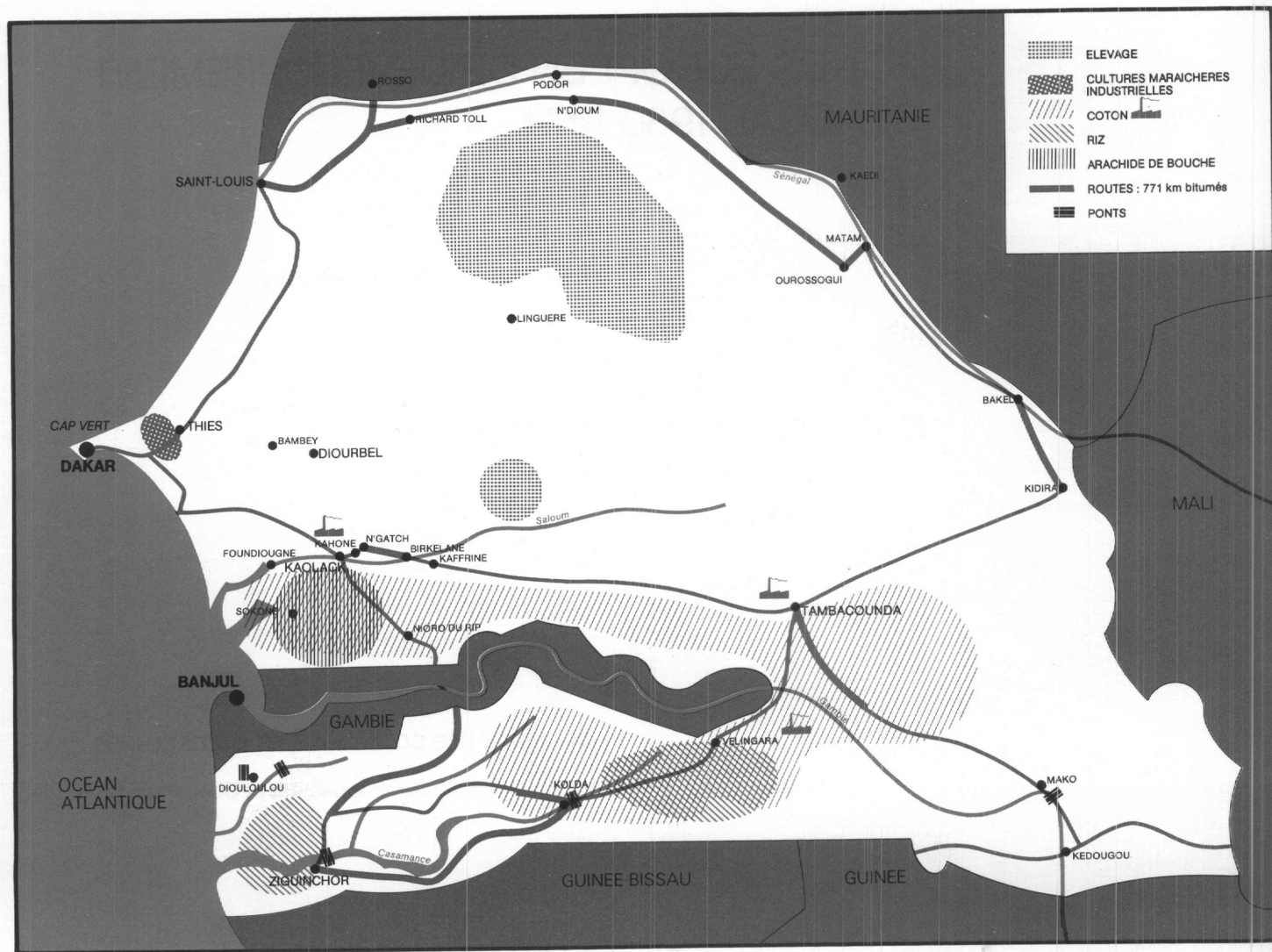


**FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
SENEGAL 1960-1974**

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Direction Générale Développement et Coopération

**FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT :
LES PROGRAMMES AGRICOLES ET ROUTIERS AU SENEGAL**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	Le Sénégal et la Communauté Européenne	4
LE FED ET LE DEVELOPPEMENT DU SENEGAL		7
	L'évolution des interventions	7
	L'adaptation des modalités de financement	8
	La définition d'approches intégrées	8
	La contribution du FED au développement du Sénégal	9
LE FED ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT		12
	1. L'arachide : soutien des prix, amélioration, diversification	12
	2. La production vivrière	15
	3. La culture et l'industrie du coton	18
	4. L'élevage	21
	5. L'amélioration du réseau routier	22
	6. Le développement social	25
RESUME DES PROJETS FINANCES PAR LE FED AU SENEGAL – 1960/1974		28
ANNEXES	Fonds Européen de Développement – FED	38
	Bilan des décisions de financement FED 1, 2, 3 au 30.9.1974 par secteur d'intervention	38
	Bilan des décisions de financement FED 1, 2, 3 au 30.9.1974 – récapitulation tous pays	39
	Analyse des bourses 1960/1974	40
	Aide publique reçue par le Sénégal 1964/1972	40
	Superficie et Population des Etats ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)	41
	Cartes des Etats ACP	42

INTRODUCTION

LE SENEGAL ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Le Sénégal est, depuis 1958, associé à la Communauté Européenne. Cette association a été renouvelée en 1963 et 1969, par la signature des Conventions de Yaoundé 1 et de Yaoundé 2. L'association des 19 Etats africains, malgache et mauricien à la Communauté européenne (1) comporte un aspect commercial – organisation d'une zone de libre échange entre la CEE d'une part et chacun des EAMA d'autre part –, un aspect financier – le Fonds Européen de Développement (FED), alimenté par des contributions budgétaires des Etats membres de la CEE – et des institutions paritaires qui donnent à sa gestion un caractère original parmi les divers modèles de coopération.

Les Etats associés, seuls responsables de l'orientation de leur politique de développement, ont ainsi participé, par un dialogue permanent avec les instances communautaires, à la programmation et à l'instruction des projets.

L'évolution de l'association depuis 1958 a été marquée, notamment, par un accroissement substantiel des ressources mises à la disposition de l'effort de développement des pays associés, ainsi que par une évolution des moyens d'interventions et des modes de financement adaptée au développement général des Etats associés.

La convention d'association actuellement en vigueur – Yaoundé 2 – expire le 31 janvier 1975 et des négociations ont été entamées à la fin de l'année 1973 pour définir une nouvelle formule de coopération entre la Communauté Européenne et un nombre désormais beaucoup plus grand de pays en voie de développement. Trois aspects principaux caractérisent cette négociation.

Tout d'abord, l'adhésion en janvier 1972 de la Grande Bretagne à la Communauté Européenne a ouvert la possibilité pour 19 pays du Commonwealth de devenir des partenaires de l'Europe sur des bases comparables à celles déjà en vigueur pour les 19 EAMA.

Ensuite, le fait que l'association CEE-EAMA ait été conçue depuis l'origine comme un accord "ouvert" aux pays à économie comparable a permis d'inclure dans l'offre d'association des pays tels que le Libéria, l'Ethiopie, le Soudan et la Guinée.

Ce sont donc aujourd'hui 44 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui négocient ensemble un accord global de coopération avec la Communauté Européenne. (2)

Enfin, l'expiration de la convention d'association coïncide avec la fin de l'accord d'Arusha, par lequel le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie sont associés à la Communauté Européenne sur des bases différentes de celles de Yaoundé 2 ; elle coïncide également avec la fin du système de préférences tarifaires accordé par la Grande-Bretagne aux pays en voie de développement du Commonwealth et avec l'expiration du Commonwealth Sugar Agreement qui régit l'écoulement de la production de sucre de plusieurs pays ACP anglophones.

(1) L'île Maurice est devenue, en mai 1972, le 19ème EAMA en signant la 2ème Convention de Yaoundé. Le 3ème FED a été augmenté de 1,4 milliard de fr. CFA passant de 250 milliards à 251,4 milliards de fr. CFA.

LES CONTRIBUTIONS AUX TROIS FED

milliard de fr. CFA

en milliards CFA	FED 1		FED 2		FED 3	
BELGIQUE	19,4	12,04%	19,2	9,45%	22,2	8,89%
ALLEMAGNE	55,6	34,41%	68,5	33,77%	82,9	33,16%
FRANCE	55,6	34,41%	68,5	33,77%	82,9	33,16%
ITALIE	11,1	6,88%	27,8	13,70%	39,1	15,62%
LUXEMBOURG	0,4	0,22%	0,5	0,27%	0,7	0,28%
PAYS-BAS	19,4	12,04%	18,3	9,04%	22,2	8,89%
TOTAL	161,5	100%	202,8	100%	250,0(1)	100%
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	-	-	19,4	-	27,8	-
TOTAL GENERAL	161,5	-	222,2	-	277,8	-

D'ores et déjà, les grandes lignes du futur accord se sont dégagées des négociations.

Le système commercial qui sera mis en place garantira, sans obligation de réciprocité, le libre accès dans la Communauté à la quasi-totalité des produits originaires des Etats ACP.

Le 4ème FED sera d'un montant sensiblement accru sur la base du respect de la notion d'acquis communautaire pour les Etats associés originaires et de l'équivalence de traitement pour les nouveaux associés.

L'accent sera mis sur la coopération industrielle entre la Communauté Européenne et ses Associés, notamment dans l'optique de transferts de technologie et de capitaux susceptibles d'accélérer le processus de leur industrialisation. Enfin, l'innovation majeure de la future association CEE-ACP sera la mise en place d'un système de stabilisation des recettes d'exportation garantissant des compensations financières en cas

de chute des revenus d'un pays associé due à des conditions climatiques défavorables à la production ou à une baisse des prix mondiaux. Ce système, qui sera mis en place pour cinq ans, permettra par exemple au Sénégal de compter sur des recettes garanties provenant de ses exportations d'arachide et de planifier en conséquence plus sûrement son développement économique.

(2) Voir cartes Afrique, Caraïbes et Pacifique pages 42 et 43

Le développement économique de la Casamance, région agricole dont les productions vont aux installations industrielles sénégalaises, nécessitait une liaison facile avec Dakar et l'ensemble du Sénégal. Ces deux ponts permettront un passage permanent aux transporteurs : plus de 6000 camions lourds par an empruntent un bac de 50 tonnes pour le franchissement du fleuve. Ci-dessous photo de la maquette. Les travaux de construction commenceront en 1975.



LE FED ET LE DEVELOPPEMENT DU SENEGAL

L'EVOLUTION DES INTERVENTIONS

En 15 années d'opérations du Fonds Européen de Développement (1960-1974) la Communauté Européenne a accordé au Sénégal plus de 46 milliards de francs CFA, dont la presque totalité sous forme d'aides non remboursables, ce qui représente 22% de l'aide publique totale reçue par le Sénégal pendant cette période.

Considérée sous son aspect sectoriel, l'aide communautaire a évolué en fonction de deux impératifs : l'orientation générale de la politique de coopération entre la CEE et les EAMA et l'orientation de la politique de développement économique et social du Sénégal.

C'est ainsi que 88% des interventions du 1er FED ont été réalisées dans le domaine de l'infrastructure économique et sociale, ce qui répondait à la volonté du gouvernement sénégalais de doter le pays d'une infrastructure de base minimale, et également à l'orientation de la coopération financière de la Communauté, telle qu'elle était définie dans la convention d'association annexée au Traité de Rome.

Au cours du 2ème FED, l'accent a été mis sur le développement de la production arachidière et une diversification accrue de l'agriculture puisque 75% des interventions y ont été consacré.

Les interventions du 3ème FED, tout en mettant l'accent également sur le développement de la production agricole, se sont orientées vers la recherche d'un plus grand équilibre entre les différents secteurs économiques. Cette tendance vers l'équilibre reflète d'ailleurs l'interpénétration croissante entre les projets directement productifs (agriculture et élevage) et les projets d'infrastructure (voies de communications, hydraulique, infrastructures industrielles).

L'aide alimentaire

Le programme d'aide alimentaire de la Communauté Européenne est indépendant de la Convention de Yaoundé et concerne l'ensemble des pays en voie de développement. Deux conventions internationales relatives à l'aide alimentaire ont été mises en œuvre, respectivement en 1968 et 1971, en vue de fournir une aide en céréales aux pays les plus démunis. En outre, la Communauté Européenne a étendu de façon autonome son aide à d'autres produits, tels que le lait en poudre, le butter-oil, le sucre et la poudre d'œufs.

En raison de la gravité de la situation dans les années récentes, le Sénégal a bénéficié, de même que les autres Etats Associés du Sahel, d'un effort particulier de la Communauté Européenne au titre de l'aide alimentaire. En effet, le Sénégal a reçu en 1971-72 8.555 tonnes de céréales pour une valeur de 313 millions CFA, 15.000 tonnes de céréales en 1972-73 (valeur : 567 millions CFA), 15.000 tonnes de céréales (valeur : 539 millions CFA) et 2.400 tonnes de lait en poudre (valeur : 347 millions CFA) en 1973-74.

Enfin, l'Article 20 de la Convention de Yaoundé, qui prévoit des "aides pour situation exceptionnelle", a permis d'affecter des subventions du FED à des actions complémentaires de l'aide alimentaire : prise en charge de frais de transport, fourniture de produits pour l'alimentation du bétail, actions sanitaires pour le bétail, fourniture de semences aux agriculteurs. Cette aide financière s'est élevée en 1973 à 587 millions CFA.

En 1974, la Communauté Européenne, outre son programme spécial d'aide alimentaire, a attribué aux pays du Sahel une aide financière d'urgence sur son budget interne (dont 905 millions CFA pour le Sénégal) afin de faciliter la distribution de l'aide alimentaire et la remise en état des moyens de production.

REPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS SUR LES TROIS FED AU 30.10.1974 AU SENEGAL
en milliards de Fr. CFA

SECTEURS D'INTERVENTION	FED 1	FED 2	FED 3
INDUSTRIALISATION	-	0,142	0,566
Industries extractives	-	-	0,026
Industries métallurgiques	-	0,011	0,270
Industries agricoles et alimentaires	-	0,130	0,270
Artisanat	-	0,001	-
TOURISME	-	-	0,090
Général	-	-	0,090
PRODUCTION RURALE	1,993	12,706	7,755
Général	0,132	9,569	0,010
Aménagements hydro agricoles	0,116	0,049	1,672
Agriculture	-	3,019	4,448
Elevage	0,614	0,069	1,625
Divers	1,131	-	-
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	6,363	1,511	5,374
Routes et ponts	4,989	1,511	5,374
Chemins de fer	0,587	-	-
Ports et voies fluviales	0,787	-	-
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1,911	0,083	0,862
Infrastructure d'enseignement	1,911	0,081	0,424
Projets spécifiques de formation professionnelle et envoi d'instructeurs	-	0,002	-
Bourses	-	-	0,438
SANTE	1,352	-	-
Infrastructure	1,315	-	-
Campagnes sanitaires et coopération technique	0,037	-	-
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	0,118	1,837	1,128
Hydraulique villageoise	-	0,002	1,100
Adduction d'eau urbaine	0,118	1,835	-
Assainissements urbains	-	-	0,028
PROMOTION COMMERCIALE	-	-	0,006
Information commerciale	-	-	0,006
AIDES EXCEPTIONNELLES	-	-	1,588
Calamités (ex secours d'urgence)	-	-	1,588
DIVERS TOUTS SECTEURS	0,172	0,339	0,294
TOTAL	11,909	16,618	17,663

L'ADAPTATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

Entre 1958 et 1974, les modalités des financements du FED ont suivi l'évolution des conditions économiques au Sénégal. En effet, la totalité des financements accordés sur le 1er et le 2ème FED l'ont été sous formes d'aides non remboursables, alors qu'au cours du 3ème FED, trois financements ont été accordés sous forme de prêt à conditions spéciales et de contribution à la formation de capitaux à risques.

Cette évolution reflète la volonté de la Communauté d'adapter ses interventions financières aux conditions économiques, notamment en diversifiant les formes de financement lorsque le type de projet s'y prête, comme ce fut le cas en 1971 pour une usine d'égrenage de coton, en 1973 pour le projet de chantier naval de Dakar et en 1974 pour des cultures maraîchères au Cap-Vert.

LA DEFINITION D'APPROCHES INTEGRES

Une orientation se dégage clairement, à la fois des 3ème et 4ème Plans de développement du Sénégal et des interventions du 3ème FED. Elle consiste à intégrer plus étroitement qu'auparavant les différents projets de manière à en maximiser les effets induits. C'est ainsi qu'une priorité a été donnée aux routes desservant les régions de production et que les projets d'hydraulique rurale sont désormais conçus en fonction des impératifs d'un développement conjoint de l'agriculture et de l'élevage.

Cette interpénétration entre les différents secteurs d'intervention, si elle rend moins opérationnelle une présentation sectorielle des financements, traduit cependant un progrès certain dans leur efficacité.

D'autre part, toujours dans l'optique d'une approche plus intégrée des problèmes de développement, on assiste à une diversification des interventions au titre d'un même projet. Par exemple, le financement accordé en 1974 au projet de cultures maraichères industrielles au Cap Vert, s'il vise essentiellement le développement de ces productions, comporte également la construction d'un réseau de pistes, d'un entrepôt frigorifique dans le port de Dakar, etc... Par ailleurs, en fonction des objectifs des 3ème et 4ème Plans de développement, les interventions au profit des infrastructures de communications ont tendu à participer activement à la politique d'aménagement du territoire et de désenclavement. L'accent a été mis, en particulier, sur la nécessité de doter le pays de voies permanentes et dont l'entretien soit supportable par le budget national. Cet objectif a amené la Communauté à financer, par exemple, le bitumage de certaines routes en terre et la construction de plusieurs ponts routiers.

Enfin, la nécessité d'adapter l'enseignement aux exigences du développement et de le coordonner avec les financements de projets a amené la Communauté à octroyer – au Sénégal comme dans les autres EAMA – un nombre croissant de bourses d'enseignement dans les secteurs agricole et technique.

LA CONTRIBUTION DU FED AU DEVELOPPEMENT DU SENEGAL

Le développement de l'économie sénégalaise est confronté à quatre réalités : la prépondérance des produits arachidières et la persistance d'un important déficit vivrier, l'industrialisation fondée en particulier sur la valorisation des productions agricoles, le déséquilibre régional et notamment celui des infrastructures de communications, l'amélioration des conditions de vie de la population.

1. L'arachide et les activités liées à sa culture, à son traitement et à sa commercialisation, si l'on se réfère aux chiffres de la production intérieure brute, tiennent une place considérable : 14% de la PIB et 53% des exportations en 1972. Elle représente encore plus de la moitié de la production agricole et assure l'essentiel des revenus monétaires du secteur agricole. Dès lors, toute variation de la production – qui est fortement dépendante des aléas du climat – ou des recettes – qui sont soumises aux conditions du marché mondial – a des répercussions sur l'ensemble de l'économie sénégalaise : revenus individuels, transports et commerce, industries, finances publiques et balance des paiements.

Les efforts de diversification de l'agriculture qui ont été entrepris n'ont pas encore permis de réduire le déficit vivrier autant qu'il serait souhaitable.

Ainsi, le Sénégal a-t-il du importer en 1973 14 milliards 800 millions CFA de céréales pour des importations totales de 79 milliards 780 millions : riz, blé, maïs, mil, auxquels il faut ajouter le sucre, les produits laitiers et les fruits et légumes.

Pour la même année, les exportations se sont élevées à 43 milliards 213 millions CFA, soit un déficit de plus de 36 milliards CFA. Le Sénégal a du supporter à la fois un déficit de la production nationale et la hausse générale des prix des produits agricoles de base qui ont dû être importés.

Devant les difficultés persistantes enregistrées dans le secteur agricole, les 3ème et 4ème Plans de Développement ont mis l'accent sur la production agricole, dont l'intensification est devenue la priorité dans l'économie nationale.

La Communauté Européenne a contribué à la poursuite de ces objectifs en finançant des projets productifs (arachide, coton, riz, bananes, élevage) et des infrastructures complémentaires de projets productifs (quai de pêche, hydraulique pastorale, routes).

2. Le Sénégal envisage désormais de développer le secteur primaire dans une perspective d'industrialisation de sa production. Cet objectif se traduit par deux types d'opérations : la multiplication des unités de transformation des produits agricoles, notamment le coton, le sucre, l'arachide de bouche, et d'autre part, la mise en place d'exploitation agro-industrielles intégrées, en particulier dans le domaine des cultures maraîchères (légumes primeurs, tomates, fruits). L'évolution dans ce domaine devrait suivre celle des produits arachidières et de la pêche dont une large fraction est d'ores et déjà transformée au Sénégal.

La Communauté a suivi cette nouvelle orientation de la politique agricole, notamment en finançant plusieurs usines d'égrenage de coton et l'aménagement du complexe de cultures maraîchères industrielles de la société BUD-Sénégal dans la région du Cap-Vert.

3. L'éloignement de certaines régions des axes économiques principaux, l'enclavement de certaines d'entre elles, notamment le Sénégal Oriental, illustrent encore une certaine insuffisance des voies de communications. En outre, malgré un réseau routier et ferré parmi les plus développés de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal manque encore de voies secondaires permanentes et praticables en toutes saisons.

Le développement des infrastructures de communication est désormais orienté dans deux directions principales : d'une part, assurer l'entretien et l'amélioration des réalisations existantes, notamment en étendant le réseau de routes bitumées et permanentes et en multipliant certaines infrastructures comme les ponts routiers et les aérodromes, et d'autre part, en coordonnant étroitement les investissements du secteur routier avec les projets productifs et avec la politique générale d'aménagement du territoire. L'effort de la Communauté au profit des infrastructures de communications a été particulièrement marqué dans le domaine des voies routières, en liaison étroite avec le développement économique de chaque région.

4. Le déséquilibre régional entraîne un exode rural massif qui a pour corollaire une urbanisation accélérée de la capitale, Dakar, et de ses environs ainsi que des grands centres régionaux : Thiès, Diourbel, St Louis, Kaolack et Ziguinchor. L'afflux massif de travailleurs non qualifiés, provoqué par les difficultés de subsistance en milieu rural, dépasse très largement les possibilités d'accueil et d'emploi des villes.

De ce fait, la politique de développement agricole et de rééquilibrage régional est entravée par l'exode rural.

Enfin, comme les autres pays du Sahel, le Séné-

gal, ou tout au moins une large part du territoire sénégalais, souffre d'une pluviométrie irrégulière et d'une exploitation insuffisante du potentiel hydraulique réel. La maîtrise de l'eau, des eaux souterraines et des eaux de surface, conditionne le développement futur de l'agriculture et de l'élevage, de même que l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines. Dans le domaine du développement social, le 4ème Plan tendra désormais à assurer une extension rapide de la formation technique et professionnelle dans les domaines où les besoins de l'économie sont les plus pressants, en particulier en fonction du développement touristique et industriel actuel.

Le secteur de l'urbanisme, de l'habitat et de l'hydraulique fait l'objet d'efforts particuliers en vue d'assurer un meilleur approvisionnement en eau des communautés rurales et urbaines et d'organiser de manière plus rationnelle le logement et la salubrité des villes ainsi que la protection de l'environnement.

L'apport de la Communauté Européenne aux efforts de développement social du Sénégal a porté essentiellement, au cours du 1er FED, sur les infrastructures de l'enseignement et de la santé, et, plus récemment, s'est orienté vers la solution du vaste problème de l'hydraulique tant rurale qu'urbaine, sans pour autant négliger les actions de formation (programme de bourses).

LE FED ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

les objectifs des plans de développement du Sénégal se sont traduits dans des programmes d'action, dont la Communauté Européenne a assuré une large part du financement avec les ressources du Fonds Européen de Développement.

Ces programmes ont porté, notamment, sur des opérations d'amélioration et de soutien de la production arachidière qui reste le moteur de l'agriculture sénégalaise, de développement des cultures de riz, arachide de bouche, bananes, cultures maraichères et coton, de préparation du développement de l'élevage et d'amélioration des infrastructures sociales et de communication.

1. L'ARACHIDE : SOUTIEN DES PRIX, AMELIORATION, DIVERSIFICATION

L'importance de l'arachide dans l'économie sénégalaise reste considérable puisque cette production contribue pour près de 60% à la production agricole totale et pour près de 75% aux exportations. A cela s'ajoutent les effets induits sur l'ensemble de l'économie nationale : transports routiers, trafic portuaire, commerce et revenus.

Jusqu'en 1966-67, l'arachide bénéficiait d'un accord préférentiel avec la France qui garantissait des prix d'achat supérieurs de 10 à 30% au prix mondial. La réorganisation du marché communautaire (CEE) des matières grasses a mis fin à ce système. Le Sénégal a donc été intégré dans le marché mondial des oléagineux avec pour conséquence immédiate une baisse des prix d'exportations.

Le Sénégal avait donc mis sur pied un programme quinquennal d'aide à la production d'arachide, débutant dès la campagne 1964-65. en vue

de ramener le prix de revient des arachides à un niveau adéquat à celui du marché mondial sans pour autant diminuer le revenu des producteurs. Pour ce faire, le programme mis au point au Sénégal répercutait la baisse du prix à trois niveaux : la production, la commercialisation et les droits à l'exportation.

Au niveau de la production et de la commercialisation, la réduction de prix devait être compensée par un accroissement de rendement et des opérations de stockage comprises dans un programme d'améliorations structurelles auquel s'ajoutait un soutien dégressif des prix.

La Communauté Européenne a financé sur le 2ème FED ce programme quinquennal pour un montant total de 8 milliards 648 millions CFA. Il comportait, au titre des améliorations structurelles, des actions de vulgarisation technique, de distribution de semences sélectionnées et d'engrais, de construction de centres d'expansion rurale (CER) et de diverses infrastructures de stockage, d'introduction de la culture attelée et de conservation des sols. En outre, un service semencier a été mis sur pied pour produire chaque année la totalité des semences sélectionnées d'arachide nécessaire à l'agriculture sénégalaise. Enfin, le programme comportait une tranche destinée au soutien des prix.

Malgré le handicap de la baisse des prix au producteur enregistrée entre 1966-67 et 1967-68 – en moyenne 15% – et d'une climatologie défavorable, le programme a permis d'éviter que le changement intervenu sur le marché européen des oléagineux n'entraîne de trop lourdes conséquences pour les producteurs sénégalais.

En outre, ce programme – dont les actions d'amélioration structurelle se sont prolongées jusqu'en 1974, soit sur plus de 10 ans – a été complété par deux projets successifs de diver-

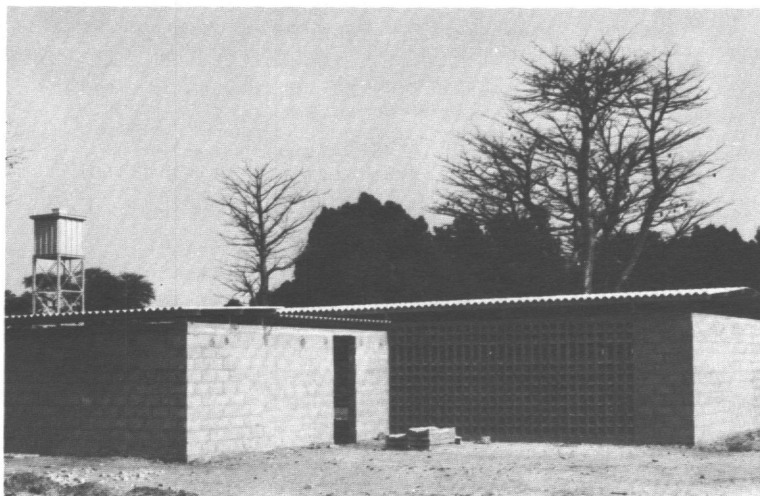
sification à l'intérieur même de l'économie arachidière, par l'introduction de la culture des arachides de bouche dans la région du Siné-Saloum avec l'aide de la Communauté Européenne.

EXECUTION DU PROGRAMME D'AIDE A LA PRODUCTION D'ARACHIDE

Campagnes	Types d'actions	en milliards de Fr. CFA
64/65	5 tranches du programme	2,301
65/66	d'amélioration structurelle et de soutien des	1,680
66/67		1,235
67/68	prix	1,640
68/69		0,570
69/70	Utilisat. des reliquats pour des act.	
70/71	d'amélioration des cultures	0,097
71/72	fourn. de semenc. d'arach. d'huil.	0,137
72/73	fourniture d'engrais	0,440
73/74	mise en place du serv. semenc.	0,825

note : Les actions entreprises entre 1969 et 1974 ont été financées sur les reliquats du programme quinquennal.

En outre, devant les conséquences catastrophiques pour les producteurs d'arachide de la sécheresse de 1970, la Communauté a accordé une aide exceptionnelle de 2 milliards de francs CFA qui a permis la distribution d'une prime d'ensemencement aux cultivateurs. Cette prime, dont la distribution s'est effectuée satisfaisante, complétait les mesures prises par le gouvernement du Sénégal pour un montant de 4 milliards CFA : apurement des dettes des coopératives, relèvement du prix au producteur, distribution de vivres.



L'un des centres d'expansion rurale (CER) construit dans le cadre du programme arachide

La production d'arachides de bouche dans le Siné-Saloum

La demande d'arachides de bouche se développe à un rythme très rapide dans le monde, et en particulier en Europe où la demande croit aux environs de 20% par an en moyenne. Les principales utilisations en sont la confiserie et les préparations pour apéritifs. Jusqu'à une période récente toute l'augmentation de la demande avait profité aux principaux producteurs mondiaux : Etats-Unis, Israël, Afrique du Sud et Chine. Les premières exportations du Sénégal dans ce domaine ont débuté en 1965 et ont donné des résultats financiers appr-

ciables qui ont permis de payer la récolte aux producteurs à un cours sensiblement supérieur à celui des arachides d'huilerie. C'est ainsi que la récolte 1973-74 a été achetée aux producteurs à des prix variant entre 25 et 40 francs CFA le kilo, selon la qualité, contre 25,5 F CFA/Kg pour les arachides d'huilerie de 1er choix. Pour le seul programme du Siné-Saloum, financé par la Communauté Européenne en 1969 et 1972 pour un montant total de 846 millions CFA, la valeur totale de la récolte 73-74 a atteint 303 millions CFA dont 208

millions effectivement réglés aux producteurs après récupération des dettes.

Depuis 1969, le programme de développement de la culture de l'arachide de bouche au Siné-Saloum se poursuit de façon satisfaisante : les objectifs ont été atteints et dépassés pour les superficies mises en culture. Par contre, les résultats en tonnage n'ont été atteints qu'à 53% compte tenu de la sécheresse et des utilisations non contrôlées, notamment l'autoconsommation et les ventes en dehors des circuits normaux.

Il faut souligner, outre l'accroissement de revenu engendré par l'introduction de la culture de l'arachide de bouche, l'effet général du projet sur la modernisation de l'agriculture, qui a désormais atteint un niveau technique élevé dans la région (emploi de semences sélectionnées, de fongicides et d'engrais, utilisation de la culture attelée, etc...) et favorise ainsi le processus de diversification agricole entrepris par le Sénégal avec l'aide de la Communauté Européenne, notamment dans les domaines rizicole et cotonnier.

		SURFACES CULTIVEES (ha)			PRODUCTION (tonnes)				RENDEMENT (kg/ha)	
		5.000	10.000	15.000	5.000	10.000	15.000	20.000	500	1.000
PREVU	69-70	4.200			5.430					
	70-71	6.000			7.990					
	71-72	8.000			10.980					
	72-73	11.300			15.500					
	73-74	14.000			19.785					
REEL (1)	69-70	4.547			4.793				1.054	
	70-71	6.080			5.360				881	
	71-72	8.529			8.653				1.012	
	72-73	11.293			11.200				992	
	73-74	14.100			10.244				727	

(1) Chiffres de la production contrôlée uniquement.



*Diversification des cultures vivrières :
50 hectares de bananeraies ont été aménagés en
Casamance.*

2. LA PRODUCTION VIVRIERE

Malgré l'accroissement sensible des superficies cultivées, le déficit en produits vivriers demeure considérable au Sénégal et un recours massif aux importations reste indispensable pour satisfaire les besoins alimentaires du pays.

L'urbanisation, l'augmentation de la population et l'évolution de ses habitudes alimentaires, la sécheresse et les hausses des prix des produits agricoles importés se conjugent pour faire des approvisionnements vivriers le problème central de l'économie agricole sénégalaise.

En 1972, les importations de céréales se sont élevées à 286.370 tonnes pour une valeur totale de 6 milliards 805 millions CFA, chiffre qui est passé à 14 milliards 800 millions CFA en 1973. Les principales céréales importées sont le riz, le blé, le maïs et le mil. Elles représentent en 1973, 18% des importations totales du pays. Cette situation persistante explique la priorité absolue que le gouvernement sénégalais a accordé à l'agriculture dans les 3ème et 4ème Plans de développement. Hormis le cas de l'arachide, les objectifs sont d'intensifier la production de mil, de sorgho et de riz, de diversifier les cultures complémentaires : maïs, canne à sucre, bananes, primeurs et d'augmenter la production des secteurs de la pêche et de l'élevage.

Dans le cadre de la politique rizicole du Sénégal, les diverses interventions de la Communauté Européenne ont porté sur une aide totale d'environ 2 milliards 800 millions CFA correspondant à la mise en valeur de près de 16.000 hectares de rizières.

Le démarrage du projet d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal, auquel la Communauté Européenne prêtera également son concours, laisse entrevoir également des perspectives pour

la riziculture dans cette région.

L'une des causes du déficit vivrier, en dehors des années de pluviométrie déficitaire, est l'insuffisance persistante des rendements céréaliers qui empêche la constitution de réserves de soudure qui permettraient d'amortir les fortes variations de production dues au climat.

Les pays du Sahel, dans leur programme adopté à Ouagadougou en septembre 1973, ont d'ailleurs fait figurer parmi les actions à long-terme prioritaires la recherche agronomique dans le but d'adapter les variétés de mil, sorgho et maïs aux conditions climatiques de la région.

Dès 1970, à la demande du Sénégal, la Communauté Européenne avait financé, sur le 2ème FED, un programme de recherches de 4 ans visant l'amélioration des variétés de mil hâtif. Ce programme, d'un montant de 297 millions CFA, a débuté en novembre 1970 et s'est déroulé pour une grande partie au Centre National de la Recherche Agronomique de Bambey. Les objectifs, au nombre de trois, étaient de créer de nouvelles variétés de mils plus productives que les variétés traditionnelles, pouvant devenir la céréale principale dans une agriculture intensive et ayant des qualités nutritives au moins égales à celles des mils traditionnels.

Au terme de ce programme, il apparaît que les objectifs fixés ont été pleinement remplis :

Le rendement des mils traditionnels varie entre 120 et 1500 kg. par hectare avec une moyenne de moins de 500 kg./ha. Les recherches effectuées en cours de programme laissent espérer d'obtenir de nouvelles variétés dont les potentialités se situeraient dans les meilleures conditions de cultures entre 5.000 et 7.000 kg. de grain à l'hectare. Actuellement, et au niveau de l'expérimentation en station, les rendements se situent aux environs de 4.000 kg./ha. en saison

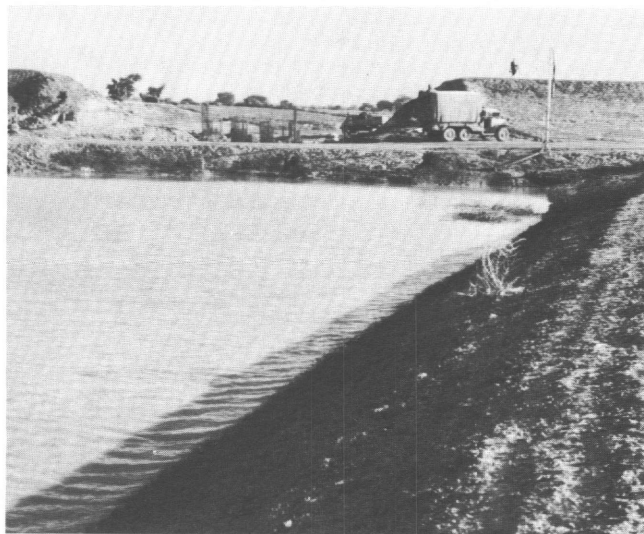
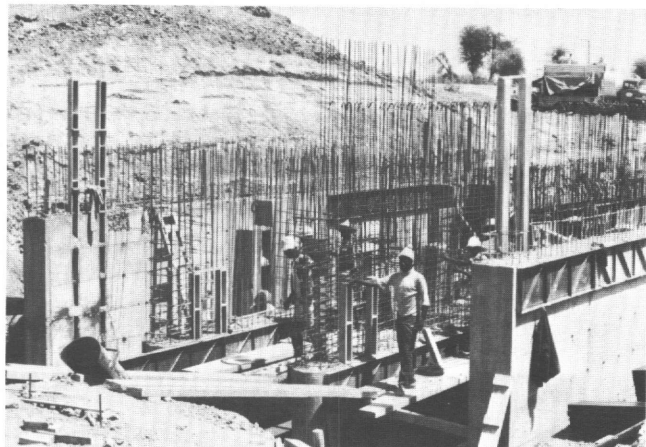
sèche avec irrigation et de 1.400 kg./ha en hivernage. Des essais réalisés en milieu rural ont donné jusqu'à 1.200 kg./ha.

Les résultats des recherches en cours font également apparaître la possibilité pour cette nouvelle variété de mil de s'introduire correctement dans la rotation cultures vivrières/cultures industrielles car son cycle végétatif est plus court que le mil traditionnel et sa récolte plus précoce devrait permettre d'assurer la soudure dans de meilleures conditions.

Enfin, la valeur nutritive des mils obtenus est supérieure à celle des variétés habituelles : taux en protéines de 14% au lieu de 12,3%, taux en matières grasses de 8,7% au lieu de 5,5%.

Les travaux qui se sont déroulés pendant quatre ans apportent incontestablement une réponse positive aux trois objectifs du programme. Il reste cependant à approfondir les recherches en vue d'accroître la résistance des mils aux parasites et d'adapter les variétés aux conditions particulières de certaines régions.

L'achèvement de ce projet apportera une contribution substantielle à l'amélioration d'une production vivrière essentielle au Sénégal.



L'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DE NIANGA ET LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE

Le financement accordé par la Communauté Européenne sur le 3ème FED au projet d'aménagement hydro-agricole de Nianga s'inscrit dans la politique rizicole du Sénégal et dans la ligne des précédentes interventions de la CEE au profit des cultures vivrières. Il s'agit d'un prototype d'aménagement où seront testés les principes et méthodes pour l'aménagement général de la vallée.

En outre, le projet de Nianga, qui a débuté en 1972 sur la base d'études entreprises dès 1968, est l'un des éléments d'un projet plus vaste, la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal.

Les récents travaux de l'OMVS (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal) ont permis de mettre au point le programme de développement intégré du fleuve, dont l'exécution s'étalera sur 35 ans et coûtera environ 1.000 milliards de francs CFA. Les gouvernements du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal comptent sur l'aide de 13 pays étrangers et 13 organismes internationaux dont le FED.

Au titre des infrastructures de base, il est prévu la construction de deux barrages : le premier sur le Delta, à Maka Diama, empêchera la remontée de l'eau de mer pendant la période des basses eaux et donc la salinisation des terres. Cet aménagement est essentiel à la mise en valeur des périmètres rizicoles, notamment celui de Nianga. Le second barrage sera construit à Manantali, au Mali ; il permettra la maîtrise complète du débit du fleuve, autorisant ainsi des doubles cultures annuelles, et comprendra une centrale hydro-électrique.

C'est dans ce cadre que prend place l'aménagement rizicole de Nianga, situé près de Podor, qui porte sur environ 9.000 hectares et intéresse 24 villages, soit 11.000 habitants, dans la périphérie immédiate.

Actuellement, les principales cultures de la région sont le mil et le sorgho et accessoirement le riz traditionnel, le niébé et les patates douces. Les expériences de riziculture irriguée déjà effectuées ont démontré l'intérêt des agriculteurs pour ces méthodes modernes d'exploitation.

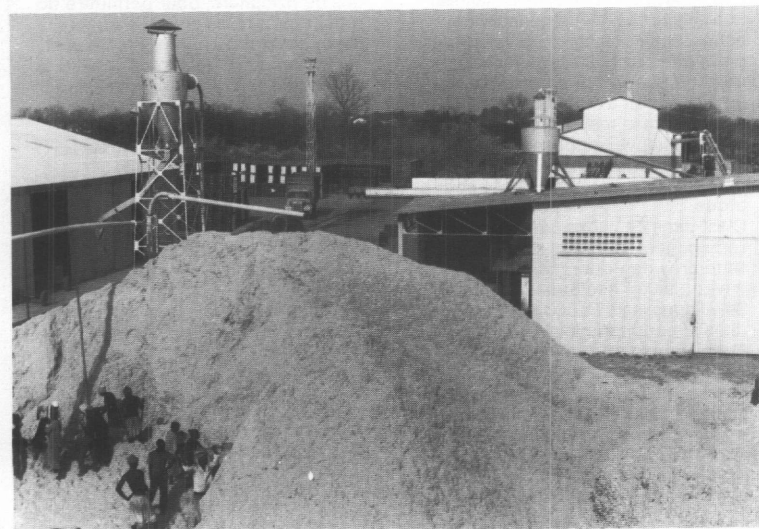
Les travaux, entamés en 1972, portent sur la construction d'une digue permettant de protéger 9.000 hectares et sur la réalisation des aménagements intérieurs (défrichements diguettes) pour la mise en valeur d'une première tranche de 810 ha., permettant de réaliser grâce au pompage dans le fleuve une double culture de riz-blé et cultures maraichères et fourragères. En outre, le financement de la Communauté comprend l'assistance technique et les moyens de fonctionnement de l'organisme d'aménagement du périmètre.

L'ensemble représente une dépense de 1 milliard 700 millions CFA, dont 30 millions à la charge du budget sénégalais et 1.670 sur le 3ème FED. L'assistance technique a été conçue de façon dégressive en fonction de l'assimilation des nouvelles méthodes de riziculture, pour permettre de réduire progressivement les frais d'exploitation du périmètre. Celui-ci servira en outre de centre de diffusion des techniques agricoles et comprendra une station de recherche agronomique appliquée.

Développement de l'industrie cotonnière :

A Kahone, la capacité de l'usine financée en 1968 a été portée à 16.000 tonnes en 1971.

A Tambacounda, une première usine d'égrenage d'une capacité de 8.000 tonnes a été achevée en 1968.



3. LA CULTURE ET L'INDUSTRIE DU COTON

La culture cotonnière a réellement démarré au Sénégal avec la campagne 1965-66 où un premier financement du FED – 264 millions CFA – avait permis l'exploitation de 4.000 hectares situés en Haute-Casamance et au Sénégal Oriental et la construction d'une usine d'égrenage à Tambacounda.

Depuis lors, cette culture, qui présentait le double avantage d'une diversification des productions et d'une augmentation du revenu des agriculteurs, a connu un succès croissant.

Les conditions humaines et techniques, en particulier, se sont révélées particulièrement satisfaisantes : intérêt certain des agriculteurs pour les nouvelles cultures cotonnières, facilité d'assimilation des techniques modernes, opérations d'assistance technique menées à bien, réseau routier et ferroviaire adapté.

Cette évolution favorable du premier projet a amené les autorités sénégalaises à demander à la Communauté Européenne deux extensions successives du programme cotonnier.

La première extension, décidée en 1968, visait le développement des cultures déjà entreprises en Haute-Casamance et au Sénégal Oriental et leur introduction au Siné-Saloum. La seconde extension, décidée en 1971, avait pour but une nouvelle accélération du programme dans les trois régions. (1)

L'objectif global du programme cotonnier financé par le FED est, pour la campagne 1977-78, une superficie de cultures de 37.500 hectares et une

(1) Les départements cotonniers sont ceux de Vélingara et Kolda en Casamance, Tambacounda et Bakel au Sénégal Oriental, Kaffrine, Niour du Rip et Foundiougne au Siné-Saloum.

PROGRESSION DE LA CULTURE DE COTON AU SENEGAL - 1964/1974

objectif

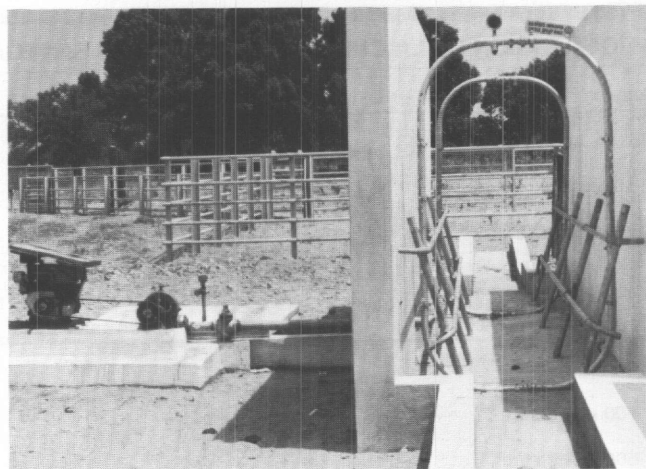
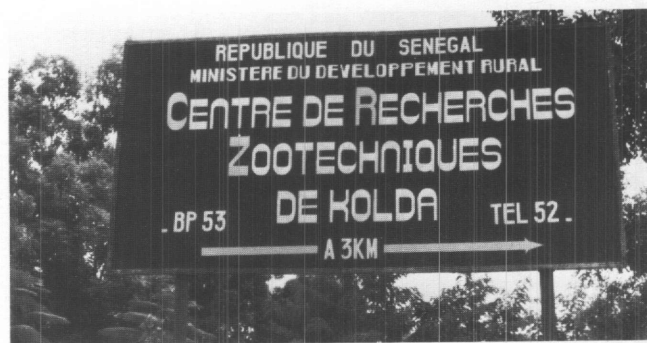
Années	65-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	77-78
30.000 hectares											
20.000 hectares											
10.000 hectares											
SUPERFICIE TOTALE	102,5	436	1.038	3.048	6.447	9.805	13.618	18.318	20.359	28.630	37.500
1.500 kg/hectare											
1.000 kg/hectare											
500 kg/hectare											
RENDEMENT COTON-GRAINE	527	734	1.183	1.310	1.510	1.172	870	1.176	1.143	1.150	1.400
50.000 tonnes											
40.000 tonnes											
30.000 tonnes											
20.000 tonnes											
10.000 tonnes											
PRODUCT. TOT. DE COTON-GRAINE	54	318	1.228	4.025	9.738	11.500	11.843	21.547	23.283	32.800	52.500

*Développement de l'élevage :
Centre de recherches en Casamance.
Puit dans la région du fleuve.*

récolte de 52.500 tonnes de coton-graine correspondant à une production de près de 20.000 tonnes de coton-fibre.

Le développement rapide et constant de la production cotonnière du Sénégal (voir tableau) a permis une extension parallèle de l'industrie cotonnière. La Communauté Européenne a financé successivement l'installation d'une première usine à Tambacounda d'une capacité de 8.000 tonnes, en relation avec le premier projet cotonnier, puis d'une usine à Kahone (8.000 t) en relation avec le second projet cotonnier, et enfin en 1971 un prêt à conditions spéciales accordé sur le 3ème FED a permis le doublement de la capacité de l'usine de Kahone et la construction d'une nouvelle unité (16.000 tonnes) à Vélingara. Le Sénégal dispose également d'une deuxième usine à Tambacounda (16.000 t) financée par un prêt de la Caisse Centrale de Coopération Economique (France). Ainsi, en assurant le développement constant de la culture du coton et – devant son succès – en adaptant progressivement la capacité d'usage du pays, l'aide communautaire a-t-elle permis au Sénégal d'assurer une large part des besoins du marché national et de réduire en conséquence ses importations de produits textiles semi-finis et finis. C'est ainsi qu'en 1973, les importations de tissus de coton ont baissé de 1,2 milliards CFA et celles de tissus en fibres synthétiques de 325 millions CFA par rapport à 1972.

En outre, le Sénégal a pu amorcer un courant d'exportation de produits cotonniers vers les pays de l'Afrique de l'Ouest : Mali, Côte d'Ivoire et Niger.



4. L'ELEVAGE

Le développement de l'élevage, en même temps qu'il valorise une richesse traditionnelle du Sénégal, est un élément de diversification de l'économie agricole du pays. Dans le "Programme national de développement de l'élevage" qu'elles ont établi en novembre 1970, les autorités sénégalaises estiment qu'une intégration plus poussée de l'élevage bovin dans l'économie agricole du pays permettra de dégager celle-ci de "l'étouffante contrainte d'une monoculture industrielle".

Les actions en faveur de l'élevage financées par la Communauté Européenne ont consisté jusqu'ici dans des aménagements hydrauliques et dans des actions sanitaires.

En matière d'hydraulique rurale, les financements du FED ont permis depuis 1964 de construire 387 puits ou forages qui ont amélioré sensiblement les conditions d'abreuvement du cheptel. La Communauté a d'autre part financé une campagne contre la peste bovine qui portait sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, le FED assurant le financement pour les pays francophones et l'USAID celui pour les pays anglophones et la Guinée. Elle consistait en trois campagnes de vaccination systématique du cheptel bovin qui s'élève, au Sénégal, à environ 2 millions et demi de têtes. A l'issue de la troisième campagne (1968/69) le pourcentage de vaccination avait atteint 90%.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts du Sénégal pour rationaliser les circuits de commercialisation du bétail, la Communauté a financé la construction de deux abattoirs régionaux, à Saint Louis et à Thiès, qui entreront en service à la fin de 1974.

C'est désormais vers un encouragement direct à

la production animale que s'oriente l'aide communautaire, comme le montre le projet-pilote mis au point dans le Ferlo. Ce projet qui débute cette année, comportera, outre la construction des puits et forages nécessaires, l'exploitation d'une zone d'environ un million d'hectares dont le cheptel s'élève à 120.000 bovins : on y expérimentera les méthodes modernes d'élevage telles l'amélioration et la régénération des pâturages, la récolte et la conservation du fourrage, l'alimentation rationnelle et la vulgarisation des pratiques de sevrage et d'hygiène des animaux, tout en ayant présent à l'esprit de conserver un équilibre écologique dont la fragilité a été mise en évidence par les dernières années de sécheresse. Ce test permettra de mettre au point un programme plus vaste dont l'objectif sera de fournir en viande non seulement le marché sénégalais, mais également le marché ouest-africain sans exclure l'exportation lointaine. A cet effet dès maintenant seront mis en place une zone "indemne" dans la presqu'île du Cap Vert et des centres de réélevage et d'embouches où seront élevés puis engraisés les jeunes bovins nés dans le Ferlo.

Enfin, dans la ligne du programme national de développement de l'élevage sénégalais, la Communauté a financé la mise au point du projet régional de développement régional de la Casamance, où, après l'introduction des cultures rizicoles et bananières, l'effort se porte actuellement sur le développement intégré de l'agriculture et de l'élevage sédentaire.

5. L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER

L'aide de la Communauté Européenne au développement des infrastructures de transport et de communications au Sénégal a porté essentiellement sur l'amélioration du réseau routier : en effet, les travaux routiers ont reçu près de 90% des financements consacrés aux infrastructures économiques sur les 1er, 2ème et 3ème FED.

Les Plans de développement du Sénégal ont accordé et continuent d'accorder une large place au réseau routier, principalement aux voies desservant les zones de production agricole, celles visant au désenclavement de certaines régions et enfin celles participant au développement du tourisme.

Parallèlement, le Sénégal devait faire face à deux nécessités propres aux pays en voie de développement de l'Afrique tropicale : celle d'assurer le maintien en bon état du réseau existant à un coût supportable par le budget national et celle de doter le pays d'un réseau permanent utilisable en toutes saisons.

C'est à la lumière de ces différents objectifs qu'il faut apprécier l'évolution des interventions de la Communauté Européenne dans ce domaine. Il existe en effet un lien étroit entre les projets routiers et les projets productifs financés sur le FED ; d'autre part, le désenclavement des régions éloignées apparaît dans plusieurs projets (région du Fleuve, Sénégal Oriental) ; enfin, la recherche d'un moindre coût d'entretien et la permanence des liaisons a été un impératif constant (en Casamance par exemple).

La région du Fleuve :

Ici, l'effort de la Communauté en faveur des liaisons routières a porté sur deux projets dont l'objectif final était de réaliser l'intégration économique de la région par la construction de l'axe Saint Louis-Matam. C'est sur cet axe que se trouvent, notamment, les vastes périmètres rizicoles du Delta, de Richard Toll et de Nianga. La Communauté a financé, sur le 1er FED, le tronçon St-Louis - Richard Toll (103 km) avec une bretelle vers la frontière mauritanienne (Rosso). Sur cette voie, achevée en 1965, les études d'utilisation ont permis de constater une baisse des tarifs de transport d'environ 33%.

Le budget sénégalais a financé le tronçon Richard Toll - N'Dioum et la Communauté a exécuté sur le 2ème FED le tronçon N'Dioum - Matam (195 km) achevé en 1972.

La région du Fleuve est désormais dotée, entre St Louis et Matam d'une route bitumée permanente qui remplace les anciennes pistes en terre dont certains tronçons étaient impraticables à la saison des pluies et dont la surcharge rendait l'entretien très onéreux. Les financements du FED se sont élevés à plus de 2,1 milliards de francs CFA.

Le Sénégal Oriental :

Cette région est desservie par l'axe central Dakar - Tambacounda sur lequel la Communauté a participé à des travaux de bitumage (tronçon N'Gatch - Birkelane). Cet axe se subdivise ensuite en deux branches, l'une vers Kidira et le Mali qui double le chemin de fer et dessert la partie nord de la région, l'autre vers Kédougou et la Guinée qui dessert la partie sud et le Parc National du Niokolo Koba.

La Communauté a financé, sur le 1er FED, le raccordement de Bakel à Kidira (65 km) par une

route bitumée permanente permettant ainsi d'intégrer la région de Bakel dans les échanges avec le reste du Sénégal.

En juin 1974, la Communauté a décidé de financer le prolongement de l'axe Dakar - Tambacounda vers Kédougou pour un montant total de 1,68 milliards de francs CFA. Les travaux consisteront à transformer de tronçon Tambacounda - Dialakoto (65 km) en route bitumée et de construire à Mako un pont de 190 m qui permettra de franchir le fleuve Gambie en toutes saisons. Outre les facilités qu'elle apportera aux échanges commerciaux et au développement de l'agriculture, la route favorisera en 1976 le développement touristique de la région autour du pôle que constitue le Parc National du Niokolo Koba

La Casamance :

L'importance de la Casamance dans l'économie sénégalaise se situe à trois niveaux : elle contribue de façon croissante à la production agricole du pays, particulièrement pour le riz, le coton et les bananes ; elle dispose d'un potentiel considérable en matière d'élevage sédentaire dont l'exploitation est à l'étude ; elle dispose enfin d'un potentiel également considérable du point de vue touristique, dont la mise en valeur a déjà commencé, notamment au Cap Skirring. Les 3ème et 4ème Plans de développement du Sénégal ont accordé une large place au développement des infrastructures dans cette région en liaison avec les projets productifs : renforcement des voies de communications entre Ziguinchor et l'intérieur, aménagement des aéroports de Ziguinchor et Cap Skirring, aménagement de la rivière Casamance.

La participation de la Communauté à cet effort a porté essentiellement sur l'amélioration du



Infrastructures routières :

Route du Dieri : bitumage de 200 km entre N'Dioum et Matam.

Route Ziguinchor-Kolda.

*Le FED a financé 342 puits dans l'ensemble du pays.
Un hopital de 155 lits sera achevé en 1974 à Oourossogui.
Centre de protection maternelle et infantile à Pikine.*

réseau routier pour un montant total de plus de 7 milliards de francs CFA répartis sur les 1er, 2ème et 3ème FED.

Les interventions du FED ont suivi le développement économique général de la région et ont porté successivement sur la construction de 123 km de routes bitumées et de 454 km de routes en terre entre 1962 et 1967, la construction de deux ponts à Baïla et Diouloulou, sur l'axe Dakar - Banjul - Ziguinchor en 1968, le bitumage de la route Ziguinchor - Kolda (200 km) achevé en 1974, et enfin la construction de deux ponts (640 m et 180 m) pour le franchissement de la Casamance à Ziguinchor, projet approuvé en janvier 1974.

LE DESENCLAVEMENT DE LA CASAMANCE MARITIME

La région de Casamance, qui compte environ 617.000 habitants, avait jusqu'ici une vocation uniquement agricole. Son climat et son sol en font le "jardin du Sénégal" et les rendements agricoles y sont élevés. La production annuelle moyenne est de 100.000 tonnes pour le mil et le sorgho, 90.000 tonnes pour l'arachide, 75.000 tonnes pour le riz, 30.000 tonnes de mangues, 20.000 de maïs, etc... auxquelles s'ajoutent une pêche annuelle d'environ 10.000 tonnes. Les industries sont tournées vers la transformation des produits agricoles : huileries, égrénage du coton, transformation du poisson. Récemment, a débuté la mise en valeur du potentiel touristique de la Casamance maritime autour de Ziguinchor et dans la région du Cap-Skiring avec pour objectif une capacité hôtelière de 1.400 lits en 1978.

Cependant, le développement économique de la région, spécialement de la Casamance maritime, est entravé par l'absence d'une liaison permanente avec Dakar via la route trans-gambienne. En effet les bacs de Banjul en Gambie et de Ziguinchor en Casamance constituent deux importants goulots d'étranglement. La Communauté Européenne a financé, en 1972, l'étude d'une solution technique appropriée pour remplacer l'actuel bac de Ziguinchor en service depuis 1960. Cette étude a abouti à l'élimination des trois possibilités (nouveau bac, pont de bateaux, pont normal à une voie) pour laisser place à la solution la plus rentable du point de vue de l'exploitation et de l'entretien, celle du pont à deux voies. L'intérêt de cette solution réside dans la suppression définitive de l'isolement du Sud

de la Casamance par rapport au reste du Sénégal. Le pont de Ziguinchor, long de 640 mètres, franchira la Casamance en amont du port, laissant ainsi une zone libre pour la manœuvre des navires, et sera complété par un pont, long de 180 mètres sur le marigot de Tobor. Leurs voies d'accès se raccorderont à la route Ziguinchor-Kolda, qui dessert l'intérieur de la Casamance et dont le bitumage a été financé sur le 3ème FED. Cette réalisation représente une importante contribution non seulement au développement agricole et touristique de la région, mais également à l'achèvement de la route inter-africaine Dakar-Lagos.



6. DEVELOPPEMENT SOCIAL

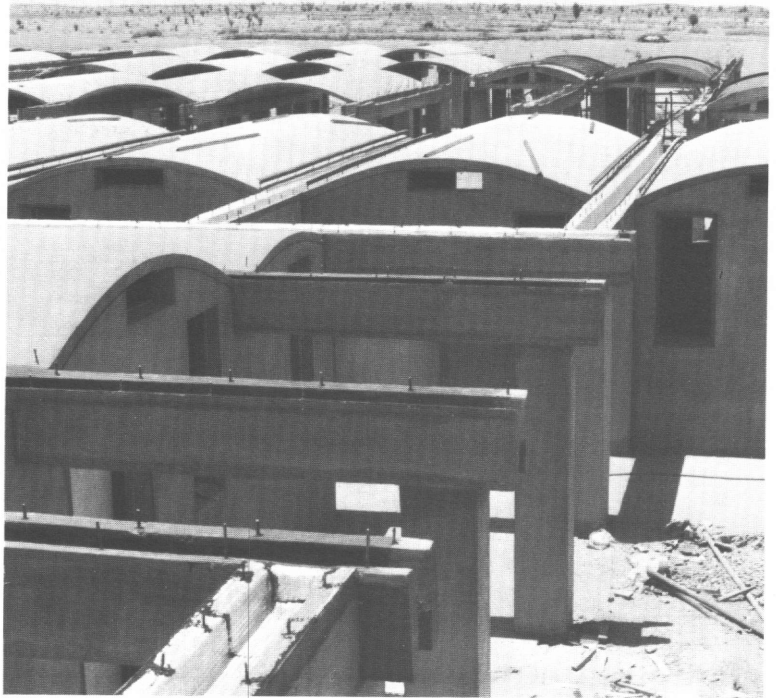
L'amélioration des conditions de vie de la population au Sénégal comme dans de nombreuses régions de l'Afrique de l'Ouest, est étroitement liée à un approvisionnement suffisant en eau potable dans des conditions acceptables. En outre, ces populations doivent faire face aux besoins accrus nés du développement : agriculture irriguée, élevage.

C'est pourquoi le Fonds Européen de Développement, dans ses financements, porte une attention particulière aux programmes d'hydraulique, en ayant soin de les coordonner avec ses autres interventions dans l'agriculture, l'élevage ou l'industrie et en assurant l'évolution de leur conception en fonction du développement général du pays.

Entre 1964 et 1974, ce sont près de 400 puits ou forages qui ont été financés sur les 1er, 2ème et 3ème FED dans toutes les régions du Sénégal. Le premier programme d'hydraulique rurale financé par la Communauté a été réalisé entre 1964 et 1969, puis complété par l'exécution de l'adduction d'eau dans huit centres ruraux ; il comprenait également la mise au point du dossier technique complet d'un deuxième programme qui a été financé en 1973 selon des modalités nouvelles.

En effet, sur la demande du gouvernement sénégalais, l'exécution d'une large part du programme sera effectuée par deux "brigades des puits" entièrement équipées en matériel et formées par l'aide communautaire.

Ainsi, outre une amélioration des conditions de vie – par l'alimentation en eau de villages qui en sont encore dépourvus, par l'ajustement des capacités aux besoins nés de l'augmentation de la population, par la réduction du temps consa-



DAKAR ET LE CAP-VERT

Dakar joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans les échanges de l'Afrique de l'Ouest avec le reste du monde et également comme escale maritime et aérienne sur les routes intercontinentales. Cependant, dans les années 1960, la multiplication des ports et des aéroports internationaux en Afrique de l'Ouest, l'apparition de nouvelles techniques dans le transport maritime et aérien (avions long-courriers, pétroliers géants) et le fléchissement des exportations de produits arachidières pouvaient laisser craindre un fléchissement du trafic de Dakar. L'évolution récente de l'économie sénégalaise a renversé cette tendance. Le spectaculaire essor de la pêche – qui a désormais atteint le stade industriel – le développement des industries et celui des exportations de phosphates ont contribué à l'accroissement du port de Dakar, le développement non moins spectaculaire du trafic du tourisme a entraîné le trafic aérien. Les actions entreprises par les autorités sénégalaises et les nombreux projets en cours d'étude renforceront encore cette évolution. Le port de Dakar, qui bénéficie désormais d'un "plan directeur" d'investissements, a été dragué et amé-

nagé (quai de pêche) sur financements du FED. Les projets d'exploitation du fer sénégalais, de construction d'une seconde raffinerie, la mise en place en 1974 de la zone franche industrielle et la poursuite des études du projet "Dakarmarine" témoignent de l'expansion de la capitale sénégalaise. La réalisation d'un centre de réparations navales dans le port de Dakar – Dakarmarine – permettrait d'une part de valoriser la ressource naturelle que constitue sa situation à proximité d'une des routes maritimes les plus fréquentées du monde, notamment par les pétroliers géants, et aurait d'autre part un effet très positif sur l'emploi industriel et sur l'industrialisation du pays en général par la création d'industries annexes. Dans la région du Cap-Vert, le lancement à une vaste échelle des cultures maraichères, outre la diversification qu'elle introduira dans les exportations agricoles du pays, créera un trafic de l'ordre de 30.000 tonnes qui quitteront Dakar en 1982 soit par voie maritime, soit par voie aérienne. Dans le cadre de ce projet, financé sur le 3ème FED, un entrepôt frigorifique d'une capacité de 2.000 tonnes sera construit dans le port de Dakar.

cré à l'approvisionnement en eau – le projet contribuera à doter en matériel et à former "sur le terrain" des équipes qui seront ensuite chargées de l'entretien des réalisations.

L'exécution de travaux en régie administrative, sous la responsabilité directe des services sénégalais, permettra ainsi de mieux intégrer le projet aux réalités locales et de renforcer simultanément la capacité opérationnelle des services d'entretien.

Par ailleurs, il faut noter que, de plus en plus, des projets d'hydraulique rurale sont inclus dans des projets directement productifs. C'est ainsi que le financement accordé en 1973 au développement de l'élevage bovin dans le Ferlo comporte un programme d'hydraulique portant sur 46 points d'eau, ce qui permettra "d'établir les conditions indispensables à toute action ultérieure dans le secteur pastoral".

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, la Communauté Européenne a contribué à l'extension du système d'alimentation en eau de la ville de Dakar, rendu nécessaire par la croissance accélérée de sa population. Le plan mis au point par les services sénégalais prévoit un approvisionnement en eau à partir des nappes souterraines de la région de Pout, à 50 km au nord de la capitale, et à partir du lac de Guiers, à 240 km au nord. Le tronçon commun entre ces deux sources et Dakar, long de 54 km, a été financé sur le 2ème FED.

A Dakar, la Communauté Européenne a également apporté son concours à de nombreuses réalisations dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la santé.

Elle a, notamment, financé la construction de l'Institut Pédagogique Supérieur, devenu depuis l'Ecole Normale Supérieure, conjointement avec les services techniques du Sénégal et l'UNESCO

qui a apporté son concours au fonctionnement de l'école pendant sept ans.

Le Centre de Formation Professionnelle de Dakar permet, soit en deux ans de scolarité, soit par des cours du soir ou des stages de perfectionnement, d'acquérir une qualification industrielle en électricité, mécanique et tôlerie. Situé dans la zone portuaire, il constitue un instrument au service de l'industrialisation de la capitale, qui portera notamment sur la réparation navale et les activités annexes.



*651 classes ont été financées au Sénégal :
les 441 classes du premier programme
ont été réalisées depuis 1962.
Un second programme de 210 classes
a été financé en octobre 1974.*

Ecole Normale Supérieure de Dakar.

RESUME DES PROJETS FINANCES PAR LE FED AU SENEGAL 1961-1974

Situation des engagements au 30.6.1974

On trouvera ci-après un résumé des engagements pris entre 1961 et 1974 par la Communauté Européenne en faveur du Sénégal, sur les 1er, 2ème et 3ème Fonds Européens de Développement ainsi que sur les ressources propres de la Banque Européenne d'investissement.

Les années désignent la date de la décision de la Communauté Européenne d'engager des fonds pour un projet donné et non celle de sa réalisation.

Les montants sont exprimés en millions de francs CFA.

Sauf mention contraire, tous les projets figurant dans ce résumé ont été financés par des subventions.

Signification des abréviations :

FED 1	1er Fonds Européen de Développement
FED 2	2ème Fonds Européen de Développement
FED 3	3ème Fonds Européen de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement

Secteur	Projet	Année-Modalités de Financement Montant millions CFA	Résumé du projet
INDUSTRIALISATION	Construction de 2 abattoirs à Thiès et St Louis	1966 - FED 2 129,4	Construction d'un abattoir de 820 m2 à Thiès et d'un abattoir de 510 m2 à St Louis.
	Construction de 2 usines d'égrénage de coton à Velingara et Kahone (Prêt FED)	1971 - FED 3 270,0	Prêt à conditions spéciales du FED pour la construction d'une usine à Velingara en Casamance ce d'une capacité de 16.000 tonnes et doublements de la capacité de l'usine existant à Kahone, dans le Siné Saloum pour la porter à 16.000 t. La capacité totale d'égrénage du coton au Sénégal passera ainsi de 32.000 à 56.000 tonnes.
	Dakarmarine (Contribution à la formation de capitaux à risques - FED)	1973 - FED 3 270,0	Financement d'un programme d'études complémentaires en vue de la réalisation dans le port de Dakar d'un centre de réparation navale pour les navires de fort tonnage, notamment les pétroliers.
TOURISME	Etude "Développement du tourisme"	1971 - FED 3 10,0	Etude en vue de la définition du programme de développement touristique à moyen terme.
	Hotel "Teranga" (Prêt BEI)	1971 - BEI 400,0	Prêt pour la construction de l'hôtel Teranga (264 chambres) à Dakar.
	Hotel "Teranga" (Bonification d'intérêts - FED)	1971 - FED 3 79,6	Bonification d'intérêts sur le prêt de la BEI.
PRODUCTION RURALE	Etude "riziculture en Casamance"	1961 - FED 1 90,0	Reconnaissance et choix des terrains les plus favorables à la riziculture.
	Equipement rural en Casamance	1962 - FED 1 688,0	Construction de 10 centres d'expansion rurale (CER), de 2 centres d'animation rurale (CAR), et de divers ateliers.
	Etude "Développement de la Casamance"	1964 - FED 1 130,0	Création et gestion de casiers rizicoles expérimentaux et établissement des projets définitifs.
	Construction de 28 Centres d'Expansion Rurale (CER)	1965 - FED 1 437,0	Construction et équipement de 28 centres d'expansion rurale (CER).

Secteur	Projet	Année-Modalités de Financement Montant	Résumé du projet
PRODUCTION RURALE	Soutien des prix et amélioration structurelle de l'agriculture (arachide)	1965 à 1972 FED 2 8.648,0	Faciliter l'accès au marché mondial de la production d'arachides écoulée jusqu'en 1967 sur le marché français à des prix préférentiels : soutien des prix, amélioration des cultures, construction de 16 CER et de diverses infrastructures.
	Etude "Aménagement des plaines de Boghé et Nianga"	1968 - FED 2 2,6	Etude préliminaire des possibilités d'aménagement du périmètre rizicole de Nianga.
	Aménagement hydro-agricole de Nianga	1969 - FED 2 46,3	Elaboration du projet et du plan agronomique.
	Culture du coton au Sénégal Oriental et en Haute Casamance et usine d'égrenage de Tambacounda	1965 - FED 2 264,5	Implantation en milieu rural d'une nouvelle culture industrielle sur 4.000 hectares pour approvisionner l'usine de Tambacounda, achevée en 1968.
	Culture du riz et des bananes en Casamance	1968 - FED 2 451,5	Aménagement de 2.000 hectares de rizières et de 50 hectares de bananeraies en Casamance maritime.
	Culture du coton au Siné Saloum et extension des cultures au Sénégal Oriental et en Haute Casamance	1968 - FED 2 851,2	Complément au programme financé 3 ans auparavant et réalisation d'un programme similaire dans une troisième région.
	Amélioration des mils	1969 - FED 2 297,5	Programme de recherche agronomique appliquée de 4 ans en vue de créer de nouvelles variétés de mil plus productives et plus adaptées au milieu sénégalais.
	Production d'arachides de bouche dans le Siné Saloum	1969 - FED 2 280,0	Au titre de la diversification des cultures, extension de la culture de l'arachide de bouche de 2700 hectares en 1968 à 10000 hectares en 1972 pour une production totale de 14.000 tonnes en coques, dans le département de Kaolack.
	Développement de la riziculture en Casamance	1969 - FED 2 427,5	Introduction et vulgarisation de la culture du riz pluvial en Casamance continentale (Kolda et Velingara) sur une superficie totale de 6000 hectares en fin de projet, et aménagements hydro-agricoles pour les cultures de riz irrigué sur 1000 hectares.
	Etude "nouvelles opérations rizicoles dans la région du Fleuve"	1971 - FED 2 7,5	Examen des possibilités rizicoles dans la moyenne vallée du Sénégal à l'exception du périmètre de Nianga.

Etude "culture de tomates"	1971 – FED 2 4,1	Expertise concernant la possibilité de production de tomates pour le ravitaillement de l'usine de Kaolack.
Etude "cultures maraîchères industrielles"	1971 – FED 2 12,6	Etude des possibilités de réaliser des cultures maraîchères industrielles, notamment dans la région du Cap Vert.
Cultures maraîchères industrielles au Cap Vert	1971 – FED 2 54,1	2ème campagne d'expérimentation portant sur 75 hectares, la première ayant été financée par la société BUD-Sénégal.
Cultures maraîchères industrielles au Cap Vert (Prêts à conditions spéciales sur les 2e et 3e FED)	1974 – FED 2 277,7 1974 – FED 3 922,3	Aménagement de périmètres de cultures maraîchères sur 1425 hectares pour la société d'économie mixte BUD-Sénégal, en vue de la production de 30.000 tonnes de légumes d'exportation.
Etude "cultures fruitières"	1972 – FED 3 5,6	Etude de la situation actuelle et mise au point d'un projet de nouvelles cultures fruitières notamment les bananes.
Extension de la culture du coton en Casamance, au Sénégal Oriental et au Siné Saloum	1971 – FED 3 1333,8	Développement des deux programmes financés en 1965 et 1968, en vue de faire passer les superficies cultivées de 14.000 à 37.500 hectares et obtenir une production de 52.000 tonnes de coton-graine.
Culture du riz au Sénégal Oriental	1972 – FED 3 314,1	Introduction et vulgarisation de la culture du riz pluvial dans la zone cotonnière du Sénégal Oriental, pour atteindre en 4 ans une superficie de 6.000 hectares et une production de 9.000 t.
Extension de la culture de l'arachide de bouche dans le Siné Saloum	1972 – FED 3 566,0	Développement du programme financé en 1969, en vue de faire passer les superficies cultivées de 10.000 à 20.000 hectares et atteindre une production de 24.000 tonnes (base coque) en 4 ans.
Aménagement hydro-agricole de Nianga	1972 – FED 3 1671,0	A la suite des études et expérimentations effectuées depuis 1968, aménagement d'un périmètre de 18.000 hectares et mise en valeur d'une première tranche de rizières de 2.000 hectares.
Développement agricole en Casamance	1973 – FED 3 199,0	Action intérimaire prolongeant pendant 16 mois l'encadrement agricole sur les rizières aménagées à partir de 1968 et 1969, et mise au point d'un projet régional de développement intégré de l'agriculture et de l'élevage.

ELEVAGE

Centre de recherches zootechniques de Kolda	1962 - FED 1 xx	Partie concernant l'élevage du projet intitulé "Equipement rural en Casamance". cf ci-dessus.
Campagne de lutte contre la peste bovine	1966 - FED 2 68,6	Campagne conjointe avec l'USAID, sur 3 ans, consistant dans la vaccination systématique du cheptel contre la peste bovine dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.
Etude "élevage en Casamance"	1972 - FED 3 13,3	Définition d'un programme de développement de la production et de la commercialisation des bovins en Casamance.
Etude "élevage dans le Ferlo"	1972 - FED 3 2,4	Envois d'experts pour aider les services nationaux à définir le projet de développement de l'élevage dans le Ferlo.
Développement de l'élevage dans le Ferlo	1973 - FED 3 1606,0	Financement d'un programme d'hydraulique (46 points d'eau), exploitation d'une zone pilote d'élevage bovin et poursuite des études de définition du projet final.

ROUTES ET PONTS	Aménagement de routes en Casamance	1960 – FED 1 1.215,0	Aménagement de divers tronçons ont une longueur totale de 153 km de routes en terre et 118 km de routes bitumées.
	Infrastructures routières : 1. Etudes	1962 – FED 1 270,0	Etudes techniques et établissement de projets de routes en Casamance et dans la région du Fleuve.
	Infrastructures routières : 2. Travaux	1962 – FED 1 1.300,0	Construction de 300 km de routes en terre en Casamance.
	Route de N'Gatch - Birkelane	1962 – FED 1 176,0	Aménagement et bitumage de 21 km sur l'axe Dakar - Tambacounda.
	Route St Louis - Rosso - Richard Toll	1962 – FED 1 900,0	Construction et bitumage d'une route de 103 km.
	Route Bakel - Kidira	1962 – FED 1 450,0	Construction de la route sur 65 km.
	Route du Dieri (N'Dioum - Matam)	1966 – FED 2 1.483,3	Construction et bitumage du tronçon N'Dioum - Matam sur le Fleuve (200 km).
	Construction de ponts en Casamance	1966 – FED 2 145,0	Construction de deux ponts sur les marigots des Baïla et Diouloulou (Axe Ziguinchor - Banjul).
	Bitumage de la route Ziguinchor - Kolda	1972 – FED 3 1.800,0	Bitumage de la route (200 km) et construction de trois ponts à Sindone, Samine et Niaguis.
	Etude "franchissement de la Casamance à Ziguinchor"	1972 – FED 3 29,4	Etude en vue du choix de la solution la plus favorable pour franchir la Casamance à Ziguinchor et établissement du projet définitif.
	Franchissement de la Casamance à Ziguinchor	1974 – FED 3 1.820,0	Construction d'un pont de 640 mètres sur la Casamance et d'un pont de 180 mètres sur le marigot de Tobor en remplacement du bac.
	Route Tamabacounda - Dialakoto et Pont de Mako	1974 – FED 3 1.680,0	Construction de 65 km de routes entre Tambacounda et Dialakoto sur l'axe Tambacounda - Kedougou et d'un pont de 190 mètres sur le fleuve Gambie à Mako.

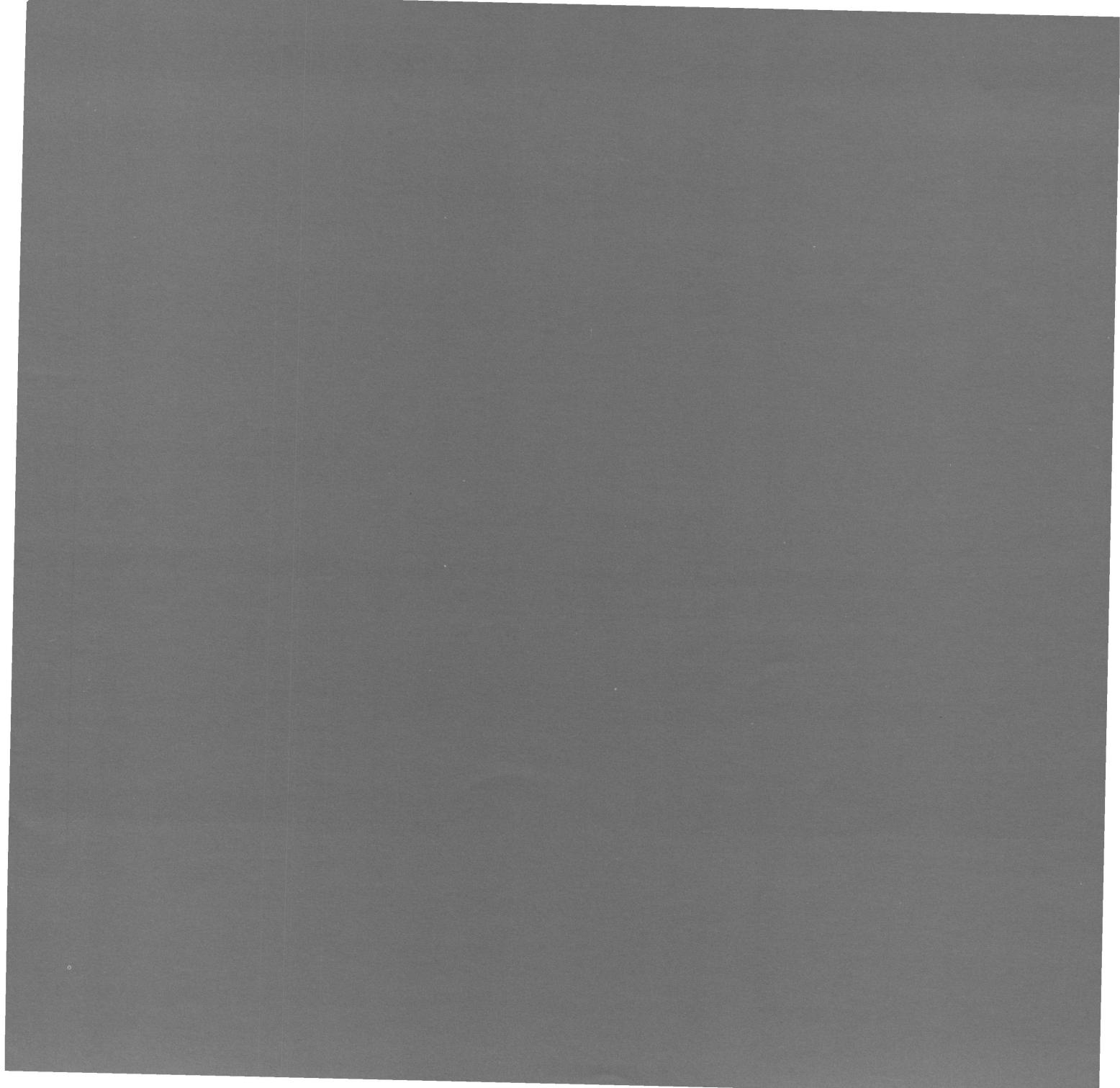
CHEMINS DE FER	Modernisation de voies ferrées	1961 – FED 1 447,5	Travaux et fournitures pour le remplacement des voies sur deux tronçons dans la région de Thiès (50 km au total).
PORTS ET VOIES FLUVIALES	Quai de pêche de Dakar	1961 – FED 1 163,2	Construction et équipement d'un quai de pêche de 250 mètres de long et d'un terre-plein de 3 hectares.
	Dragages dans le port de Dakar	1961 – FED 1 465,1	Travaux de dragage à 10 et 11 mètres de profondeur de la zone commerciale du port et à 5 mètres de la zone de pêche (nouveau quai).
	Dragages dans la rivière Saloum	1965 – FED 1 290,0	Travaux de dragages entre l'estuaire et le port fluvial de Kaolack permettant le passage de bateaux chargés à 2.750 tonnes au lieu de 1.000.
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Institut pédagogique supérieur de Dakar	1961 – FED 1 235,9	Construction et équipement d'un institut pédagogique pour 150 élèves internes.
	Ecole nationale des cadres ruraux de Bambey	1961 – FED 1 189,6	Construction et équipement en matériel scolaire et agricole de l'école destinée à 220 élèves dont 200 internes.
	Programme de constructions scolaires	1962 – FED 1 1.019,6	Constructions de 441 classes primaires dans des villages qui en étaient dépourvus et de logements pour les instituteurs.
	Centre de formation professionnelle de Dakar	1962 – FED 1 188,5	Construction d'un centre pour 450 élèves et fourniture des équipements. Le centre est situé dans la zone du port de Dakar.
	Construction de deux centres de formation rurale	1965 – FED 1 90,0	Construction d'un centre de formation de monitrices rurales à Thiès et d'un centre de perfectionnement pour artisans à Kafrine.
	Extension de l'Institut de pédiatrie de l'Université de Dakar	1966 – FED 2 60,0	Construction d'un Institut de Pédiatrie à l'Université de Dakar (300 m ²) et d'un Centre de Protection Maternelle et Infantile à Pikine.

Etude "Institut vétérinaire et zootechnique inter-états de Dakar"	1971 - FED 2 7,9	Etude de définition d'une faculté vétérinaire et zootechnique interafricaine à Dakar en fonction du développement futur de l'élevage en Afrique.
Etude "Institut vétérinaire inter-états"	1972 - FED 3 7,8	Suite du projet précédent : étude de la construction et de l'équipement de l'Institut.
Programme de bourses d'enseignement	1972 à 1975 FED 3 338,4	Programme de bourses (1.1.72 au 31.1.75) pour le Sénégal. Le programme du 2ème FED n'a pas été ventilé par EAMA bénéficiaires. Au cours du 1er FED, le programme a été financé sur le budget de la Commission de la CEE.

SANTE

Programme hospitalier de la région du Fleuve	1961 - FED 1 1.084,0	Dans le cadre du développement sanitaire décentralisé du pays, ce projet a permis de réaménager l'hôpital existant à St Louis et d'en construire deux, à Podor et Ourosogui.
Lutte contre la tuberculose	1961 - FED 1 33,1	Fourniture de 4 camions équipés pour la radiographie et le dépistage de la tuberculose, destiné aux secteurs de St Louis, Dakar, Ziguinchor et Tambacounda.
Centre de transfusion sanguine de Dakar	1961 - FED 1 67,4	Travaux d'extension du centre existant, fourniture de matériel technique et d'un camion-laboratoire équipé.

Secteur	Projet	Année - Modalité de financement Montant	Résumé du projet
HYDRAULIQUE	Programme d'hydraulique rurale (1ère tranche)	1964 - FED 1 549,0	Création de 159 puits, 12 forages et 17 forages-puits comme équipement de base d'adductions d'eau ultérieures et de l'adduction d'eau de Popenguine.
	Etude "installations de surface dans 8 centres secondaires"	1965 - FED 2 1,5	Complément au projet précédent en vue de l'alimentation en eau de 8 centres.
	Adduction d'eau dans 8 centres secondaires	1969 - FED 1 118,1	Suite du projet précédent : installations d'adduction d'eau à Marsassoum, N'Dindy, Sokone, Diakhao, Prokhane, Maleme-Hodar, Kounghoul et Coki.
	Etude "alimentation en eau de Dakar"	1965 - FED 2 1,2	Etude de base pour l'extension de l'adduction d'eau à Dakar.
	Extension de l'alimentation en eau de Dakar	1967 - FED 2 1.629,2	Travaux d'extension de l'alimentation en eau de la ville de Dakar à partir de la nappe de Pout à 50 km au Nord.
	Etude "programme de hydraulique rurale" (2ème tranche)	1965 - FED 2 1,6	Mise au point de la 2ème tranche du programme déjà financé en 1964.
	Programme d'hydraulique rurale (2ème tranche)	1973 - FED 3 1.100,0	Création de 132 puits et de 22 forages-puits et fourniture de matériel et assistance technique à 2 brigades du service des eaux qui réalisera et entretiendra les puits.
	Etude "assainissement de la baie de Soumbédioune"	1973 - FED 3	Complément d'étude et établissement du projet définitif pour l'alimentation en eau et l'assainissement du Cap-Vert.
PROMOTION COMMERCIALE	Organisation du Colloque sur l'arachide à Dakar en 1971	1971 - FED 3 6,5	Financement et assistance technique à l'organisation du colloque.
AIDES EXCEPTIONNELLES	Aide de 1971	1971 - FED 3 2.000,0	Aide destinée à pallier les conséquences de la sécheresse de 1970 par attribution d'une prime d'ensemencement aux producteurs d'arachide et en favorisant la diversification et l'accroissement de productivité.
	Aide de 1973	1973 - FED 3 587,0	Aide financière s'ajoutant à l'aide alimentaire de la Communauté, et consistant dans la prise en charge des frais de transport de celle-ci et de certaines actions complémentaires : fourniture d'aliments pour le bétail, actions sanitaires, fourniture de semences.



FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

BILAN DES DECISIONS DE FINANCEMENT AU 30.9.74

milliards de Frs. CFA

SECTEURS D'INTERVENTION	FED 1		FED 2		FED 3	
		%		%		%
INDUSTRIALISATION	1,160	0,73	11,175	5,61	14,072	7,00
TOURISME	-	-	0,007	-	0,453	0,20
PRODUCTION RURALE	26,143	16,49	74,150	39,19	54,090	26,90
PROMOTION COMMERCIALE	-	-	0,412	0,21	1,880	0,90
TRANSPORT, COMMUNICATION	69,003	43,51	64,405	32,30	77,882	38,80
ENSEIGNEMENT, FORMATION	30,847	19,45	19,472	9,77	20,938	10,40
SANTE	13,898	8,76	8,137	4,08	5,462	2,70
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	13,454	8,48	13,838	6,94	11,108	5,60
AIDES EXCEPTIONNELLES	-	-	0,132	0,07	8,260	4,10
DIVERS	4,092	2,58	7,641	3,83	6,885	3,40
TOTAL DES DECISIONS	158,597	100	199,369	100	201,030	100
RESERVE	0,286	-	4,255	-	-	-
NON ENCORE ENGAGE	0,084	-	1,675	-	74,266	-
TOTAL	158,967	-	205,299	-	275,296	-

REPARTITION DE L'AIDE PAR PAYS (30.9.74) en milliards de Frs. CFA**1. E.A.M.A.**

BURUNDI	1,405	5,256	7,489
CAMEROUN	14,589	14,334	14,060
R.C.A.	4,946	7,031	7,826
CONGO	6,806	5,364	5,582
COTE D'IVOIRE	11,048	15,529	13,823
DAHOMY	5,743	6,077	6,186
GABON	4,862	5,620	6,957
HAUTE VOLTA	8,201	8,089	11,218
MADAGASCAR	15,862	19,233	14,643
MALI	11,762	9,023	12,563
MAURICE	—	—	0,459
MAURITANIE	4,287	5,000	5,637
NIGER	8,644	8,495	12,103
RWANDA	1,400	5,619	7,917
SENEGAL	11,909	16,618	17,247 (1)
SOMALIE	2,715	7,040	6,391
TCHAD	7,901	9,100	7,630
TOGO	4,393	5,221	6,862
ZAIRE	5,006	20,017	16,604

TOTAL 1	131,478	172,630	181,209
----------------	----------------	----------------	----------------

2. PTOM/DOM

ANTILLES NEERLANDAISES	3,721	4,610	3,149
TER. FR. AFARS ET ISSAS	0,332	0,534	0,430
COMORES	0,942	0,712	1,040
GUADELOUPE	1,245	1,325	1,466
GUYANE	0,529	0,773	0,718
MARTINIQUE	1,886	1,028	1,180
NOUVELLE CALEDONIE	0,602	1,141	0,033
POLYNESIE	1,215	0,243	0,802
REUNION	2,474	2,587	2,323
ST. PIERRE & MIQUELON	0,845	0,131	0,004
SURINAM	4,706	3,755	2,408
WALLIS & FUTUNA	—	0,173	0,193

TOTAL 2	18,497	17,013	13,746
----------------	---------------	---------------	---------------

3.

ALGERIE	7,231	—	—
NOUVELLE GUINEE	1,144	—	—
TOUS PAYS	0,247	9,726	6,075
RESERVES	0,286	4,255	—
NON ENCORE ENGAGE	0,084	1,675	74,266

TOTAL 3	8,992	15,656	80,341
----------------	--------------	---------------	---------------

TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)	158,967	205,299	275,296
----------------------------------	----------------	----------------	----------------

(1) A ce montant il convient d'ajouter 416,5 millions de CFA pour la construction de 221 classes, projet qui a été approuvé en octobre 1974.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION / EVOLUTION DES BOURSES ATTRIBUEES AU SENEGAL

Année	100	200	4
60-61			4
61-62			13
62-63			19
63-64			35
64-65			34
65-66			29
66-67			35
67-68			67
68-69			95
69-70			101
70-71			117
71-72			129
72-73			205
73-74			203

Jusqu'en 1965, le programme de bourses a été financé sur le budget de la Commission. Ensuite, ce programme a été financé sur le 2ème et le 3ème FED. Depuis 1972, il est en outre défini sur une base pluri-annuelle.
Au total 1.086 bourses ont été financées.

AIDE PUBLIQUE RECUE PAR LE SENEGAL (1964-1972)

Versements nets en millions de dollars EU

Sources	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	Total 64/72	% sur 64/72
Aide bilatérale :	49,44	34,24	30,42	7,43	32,73	44,37	25,48	24,51	36,53	285,15	68%
France	41,80	32,00	26,90	2,20	28,50	28,80	20,10	12,80	25,52	218,62	52%
Canada	-	0,14	0,29	1,03	0,93	1,62	2,77	4,12	5,57	16,47	4%
Etats-Unis	5,00	0,68	2,00	4,00	3,00	6,00	1,00	4,00	3,00	28,68	7%
R.F.Allemagne	2,57	1,39	1,12	0,02	0,15	7,54	0,85	2,69	1,06	17,38	4%
Autres pays	0,07	0,03	0,11	0,18	0,15	0,41	0,76	0,90	1,38	3,99	1%
Aide multilatérale :	7,87	13,28	13,66	13,77	12,71	12,17	17,75	28,11	12,54	131,86	32%
FED	6,66	11,88	12,26	10,35	8,69	4,38	10,02	23,25	5,49	92,98	22%
BEI	-	-	-	-	-	0,52	-0,05	-0,24	0,37	0,60	-
Groupe B. Mondiale	-0,30	-	0,80	2,82	1,69	4,42	4,33	1,60	3,86	19,22	5%
Nations-Unies	1,66	1,40	1,70	1,70	2,33	3,22	3,45	3,50	2,82	21,78	5%
Autres	-0,15	-	-1,10	-1,10	-	-0,37	-	-	-	-2,72	-
TOTAL GENERAL	57,31	47,52	44,08	21,20	45,44	56,54	43,23	52,62	49,07	417,01	100%

Note : 1964-68 : flux publics.

1969-72 : aide publique au développement.

Source : OCDE (on ne dispose pas de statistiques détaillées par pays avant 1964).

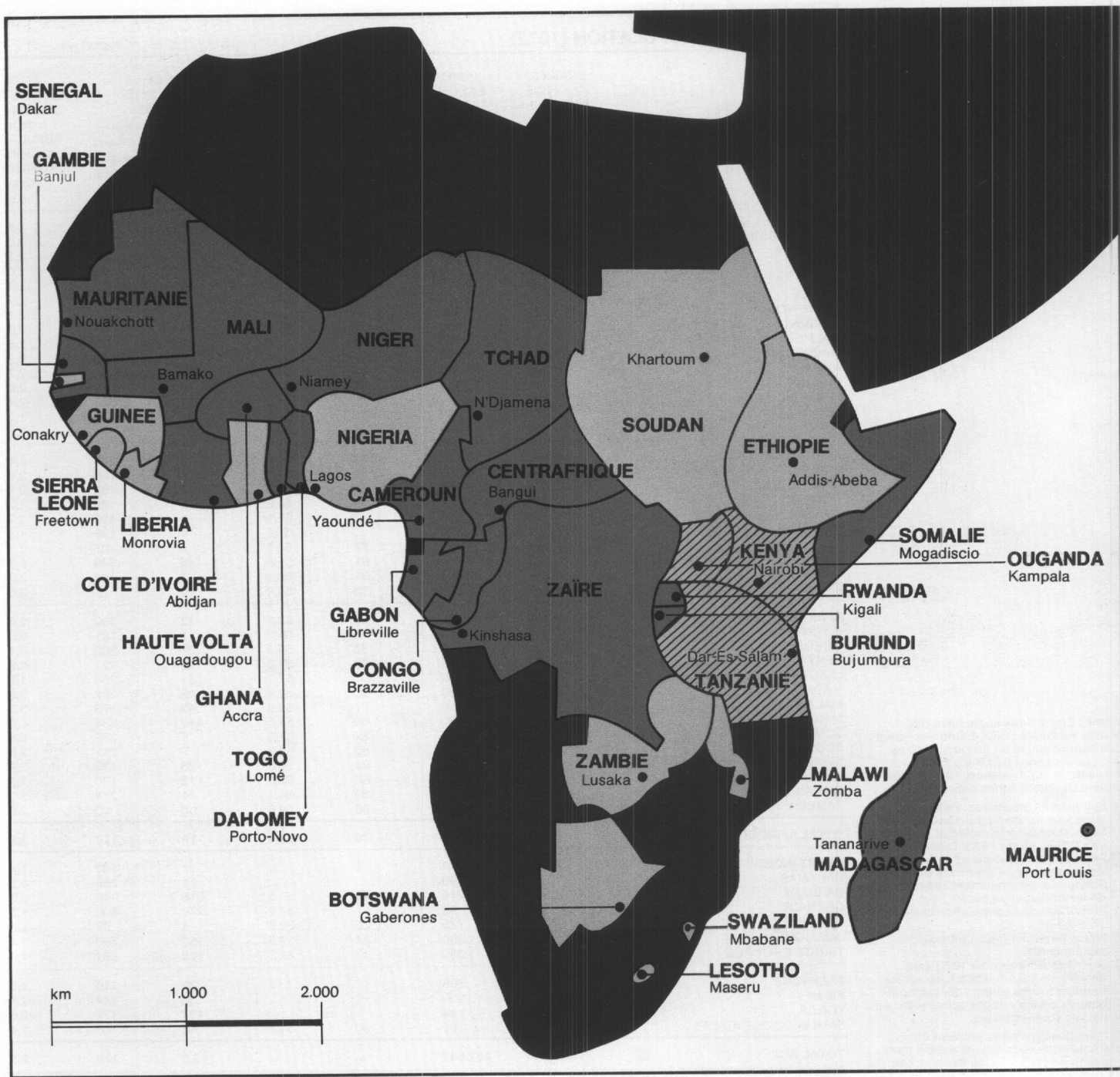
SUPERFICIE ET POPULATION (1972)

SOUS REGION ET PAYS	SUPER- FICIE (1000 km2)	POPU- LATION TOTALE (1000) (% de B)	POPU- LATION AGRI- COLE (% de B) (1)	FORCE DE TRAVAIL (% de B) (2)	DENSITE DE LA POPULATION (B) (hab./km2)		TAUX D'ACCROI- SEMENT- de la POPULA- TION TOTALE % (4) (G)
					Super- ficie totale (E)	Terre arable (3) (F)	
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)
AFRIQUE DE L'OUEST	6.101	118.000	72	53,2	19	150	2,5
COTE D'IVOIRE	322	5.410	81	54,8	17	60	3,0
DAHOMY	113	2.850	52	52,6	25	183	2,7
GAMBIE	11	360	84	56,0	33	193	2,0
GHANA	239	9.600	55	52,0	40	319	2,4
GUINEE	246	4.070	83	54,6	16	...	2,2
HAUTE-VOLTA	274	5.620	89	54,4	20	64	2,1
LIBERIA	110	1.590	74	57,3	14	41	3,0
MALI	1.240	5.250	91	53,4	4	73	2,5
MAURITANIE	1.031	1.200	85	55,0	1	489	2,2
NIGER	1.267	4.200	91	51,1	3	36	2,7
NIGERIA	924	69.100	67	52,9	75	319	2,5
SENEGAL	196	4.080	76	54,3	21	72	2,4
SIERRA LEONE	72	2.620	73	54,5	36	75	1,5
TOGO	56	2.050	75	52,4	37	90	2,6
AFRIQUE CENTRALE	5.465	43.750	82	54,6	8	210	2,4
BURUNDI	28	3.700	86	54,1	132	295	2,0
CAMEROUN	475	6.090	82	55,9	13	85	2,1
CONGO	342	1.030	65	54,9	3	162	1,7
GABON	268	510	72	61,1	2	400	1,2
GUINEE EQUATORIALE	73	310	...	61,1	4	135	1,4
R.C.A.	623	1.660	87	54,8	3	27	2,1
RWANDA	26	3.800	91	51,6	146	540	2,9
TCHAD	1.284	3.850	91	53,1	3	53	2,3
ZAIRE	2.346	22.800	78	54,9	10	...	3,0
AFRIQUE DE L'EST	8.254	100.900	84	53,2	12	200	2,6
BOTSWANA	600	690	...	55,0	1	181	3,0
ETHIOPIE	1.250	26.100	85	55,3	21	203	2,1
KENYA	583	11.850	80	51,0	20	721	2,8
LESOTHO	30	930	...	57,1	31	266	1,7
MADAGASCAR	587	7.060	86	52,4	12	257	2,3
MALAWI	118	4.950	87	52,6	42	173	3,3
MAURICE	2	880	60	54,5	440	834	1,6
SOMALIE	638	2.930	82	51,5	5	339	2,4
SOUDAN	2.500	16.420	80	52,2	7	241	2,8
SWAZILAND	17	420	93	50,5	25	178	2,7
TANZANIE	940	13.980	86	53,0	15	120	2,7
OUGANDA	236	10.330	86	54,1	44	214	3,0
ZAMBIE	753	4.360	80	50,8	6	90	2,6
TOTAL AFRIQUE	19.820	262.650	78	53,4	13	170	2,5
"WEST INDIES"	246,2	4.247	17	340	1,4
BAHAMAS	14,0	190	14	1.266	4,2
BARBADE	0,4	246	23	37,5	615	946	0,5
GRENADE	0,3	96	...	37,9	279	600	1,7
GUYANE	215,0	775	32	30,2	4	96	2,5
JAMAIQUE	11,4	1.890	27	32,5	166	790	1,4
TRINITE & TOBAGO	5,1	1.050	17	32,3	205	807	1,0
PACIFIQUE	21,8	795	36	210	2,5
FIDJI	18,3	550	30	244	2,5
TONGA	0,7	94	134	177	3,0
SAMOA OCCIDENTALES	2,8	151	60	31,7	53	168	2,4
TOTAL ACP	20.088	267.692	13,3	170	2,5

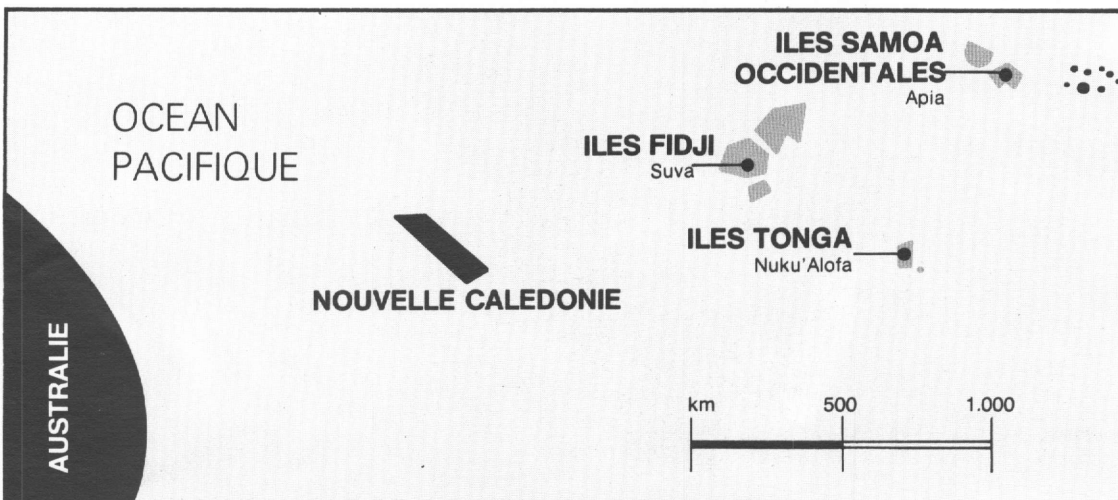
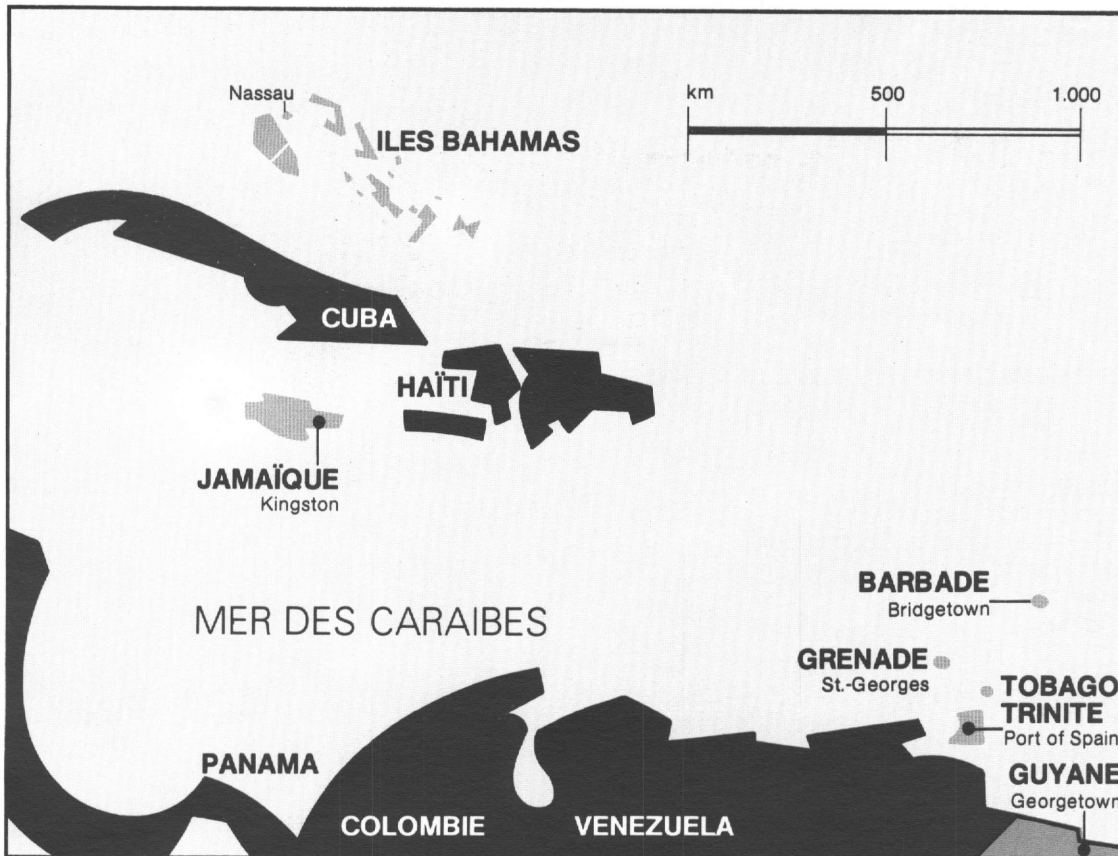
Source : Estimations sur la base des sources suivantes : CEA, Etude des conditions économiques en Afrique, 1970 et 1971 ; publications des N.U. ; F.A.O., Annuaire de la production, 1971 (pour colonne D) ; Statistiques nationales.

- (1) Estimations grossières. Personnes dépendantes de l'agriculture au sens large. Pour la terre arable et boisée, voir C.E.A., Etude 1970, Tableau A/11. Pour Maurice, Swaziland et Zambie, les données se réfèrent à la population rurale, généralement assez proche de la population agricole.
- (2) Proportion de la population entre 15 et 64 ans.
- (3) Inclus terre plantée à cultures permanentes.
- (4) Données se référant à 1970, qui qu'elles se basent d'habitude sur les derniers recensements démographiques et pourraient par conséquent être parfois sous-estimées.

N.B. Quelques données peuvent être différentes de celles qui paraissent dans le tableau du PNB à cause des sources différentes.



**LES 44 ETATS NEGOCIANT
AVEC LA COMMUNAUTE
EUROPEENNE**



Etats associés : Convention
de Yaoundé (1er janvier 1971 -
31 janvier 1975)

Etats associés : Convention
d'Arusha (1er janvier 1971 -
31 janvier 1975)

Autres Etats

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

EN BELGIQUE :

Direction générale "Information"
Division "Développement et Coopération"
200, rue de la Loi
B-1040 Bruxelles
Tél. : 735.00.40

AU SENEGAL :

Contrôle délégué du FED
B.P. 3345
57, Av. A. Sarrault
DAKAR
Tél. : 21167 - 21168

Imprimé en Belgique par la S.A. Dereume, Bruxelles
Photogravure Tallon, Bruxelles
Photo-compo Fotosetting Evenepoel, Edegem
Conception graphique Luc Vanmalderen, Bruxelles

Novembre 1974